

Rapport de durabilité 2019



Données chiffrées 2017-2018, réalisations 2017-2019



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditeur responsable :

Regis Massant

Président a.i. du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

248-20

Table des matières

Préface.....	4
1. Mission, vision et valeurs.....	6
2. La stratégie du SPF Économie.....	9
3. Les moyens du SPF Économie.....	11
4. La structure du SPF Économie.....	15
5. Les réalisations du SPF en matière de développement durable.....	16
5.1. Deuxième Contrat d'Administration du SPF Économie	17
5.2. Quatrième Plan d'Action de Développement Durable.....	18
5.3. Réalisations en économie durable	20
5.3.1. Création d'un Centre de Connaissance en Economie Durable.....	20
5.3.2. Analyse des produits et services durables.....	22
5.4. Réalisations du SPF en matière de gestion durable.....	23
5.4.1. Satisfaction des usagers.....	23
5.4.2. Bien-être du personnel.....	24
5.4.3. Gestion durable du SPF Économie.....	25
5.5. Gestion durable de l'énergie.....	32
5.5.1. Transition vers un système énergétique plus durable	32
5.5.2. Sécurité des approvisionnements en énergie.....	34
5.5.3. Financement de la transition bas carbone	35
5.6. Réglementation pour les consommateurs.....	36
5.7. Modèles économiques durables.....	37
6. L'analyse SWOT du développement durable au SPF Économie.....	40
7. Liens avec les Objectifs de développement durable.....	41
8. Orientation client.....	42
9. Conclusions.....	43
Annexe.....	44
Liste des abréviations.....	44

Préface

Par la loi du 5 mai 1997, l'Autorité fédérale s'était déjà dotée d'une stratégie fédérale de développement durable, construite sur les principes d'un cycle politique permettant une amélioration continue de la contribution des politiques publiques aux Objectifs de développement durable. Il s'agit d'un cadre institutionnel original, mobilisateur, et même envié au niveau international, en faveur du développement durable.

En 2013, le Gouvernement fédéral avait adopté une vision stratégique à long terme de développement durable, visant l'horizon 2050 (VLTDD). Cette vision prévoit, entre autres, le découplage intégral entre le développement économique et la préoccupation environnementale.

Le monde est en transition vers une économie plus durable. L'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies en septembre 2015 invite à la réflexion et à l'action de tous les acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux.

Le Gouvernement fédéral s'était, lui aussi, engagé à faire du développement durable un objectif clé de sa politique. À ce titre, il demandait aux administrations publiques d'assurer un rôle d'exemple en la matière, en intégrant en particulier des objectifs de développement durable dans leurs futurs contrats d'administration.

Pour le présent rapport d'activité, le Comité de direction a fait le choix de ne pas adopter une matrice de pertinence. En effet, le présent rapport a été rédigé à un moment où le gouvernement était en affaires courantes, ce qui rend difficile la consolidation de nouvelles initiatives politiques au niveau du gouvernement. Deuxièmement, ce troisième rapport suit de très près le deuxième et on peut donc supposer que les principes des parties prenantes externes en matière de durabilité sont dans une large mesure les mêmes.

Fort de sa mission, le SPF Économie entend, comme organisation, contribuer à cette transition vers l'économie durable. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il a fait sienne la valeur de la « durabilité » depuis 2019. Ses réalisations nombreuses en la matière, distinctement présentées dans ce rapport, témoignent de la sincérité et de la crédibilité de son engagement à approfondir encore sa démarche en la matière.

Comme autorité publique, le SPF Économie ambitionne de jouer un rôle d'exemple et, à l'échelon fédéral, la publication de ce troisième rapport de durabilité lui donne cette légitimité et lui offre l'opportunité de mieux communiquer sur son choix et ainsi d'assumer et de promouvoir sa responsabilité sociétale. C'est aussi un rapport qui s'inscrit pleinement dans la philosophie du nouveau Green Deal européen, présenté en décembre 2019 par la Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von der Leyen.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Régis Massant, président a.i. du Comité de direction

Résumé exécutif

Comme expliqué en détail dans la préface, ce troisième rapport de durabilité du SPF Économie suit partiellement les instructions de la méthodologie internationale du Global Reporting Initiative (version 4). En comparaison, le premier rapport ne donnait que des éléments descriptifs et le deuxième rapport donnait une vision très complète des principaux enjeux de la durabilité pour notre SPF.

Le chapitre 6 relatif aux réalisations du SPF en matière de développement durable décrit ce qui a été fait en 2017 et 2018 pour tout ce qui concerne les réalisations avec données statistiques, mais il décrit aussi certaines réalisations effectuées en 2019 afin de donner une image précise et fidèle de la réalité. L'année 2019 reste riche pour le développement durable au sein du SPF Économie avec l'adoption du quatrième Plan d'action en développement durable.

La matrice de matérialité réalisée en 2017, que nous préférons appeler « matrice de pertinence », a permis au SPF Économie de dresser, en toute transparence, les priorités d'action en développement durable en tenant compte de l'avis de nos 17 parties prenantes (voir deuxième rapport de durabilité). Les résultats de la matrice ont ainsi permis au SPF de mieux conseiller ses décideurs politiques et de définir plus précisément ses missions en fonction de la vision politique.

Pour ne pas surcharger le présent troisième rapport de durabilité, un choix a été fait de ne développer dans ce rapport que le top 10 des enjeux de développement durable (voir explications détaillées dans le deuxième rapport). Dans ce top 10 figurent 3 enjeux de gestion durable du SPF, 3 enjeux d'économie durable, 3 enjeux de gestion durable de l'énergie (tous dans le top 5), et 1 enjeu de réglementation. Dès lors, il s'agit davantage d'un rapport intermédiaire que d'un véritable rapport de durabilité.

Chacun des enjeux est analysé sur la base de sa contribution potentielle aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le SPF Économie peut agir potentiellement sur tous les ODD. Mais, sur la base des 31 enjeux de développement durable, le SPF Économie est surtout actif en faveur des ODD 7, 8, 12, et 16. Il importe à présent de voir comment agir davantage en faveur des ODD. Pour ce faire, les résultats de la matrice de pertinence développée dans le deuxième rapport avaient déjà permis de faire évoluer notre Plan d'Action en Développement Durable. Le SPF poursuit ses efforts sur cette lancée.

Enfin, ce rapport de durabilité se veut équilibré entre les aspects positifs et négatifs et sans concession, depuis notre empreinte écologique jusqu'aux conditions de travail des agents du SPF, en passant par les chaînes de sous-traitance. Dans la foulée, le Comité de direction a adopté en 2019 un nouveau Plan Global de Prévention et de nombreuses nouvelles actions ont été mises en œuvre dans cette perspective, en collaboration étroite avec la Cellule de développement durable. Le bonheur au travail est possible et source de productivité. À nous de le démontrer pour le quatrième rapport de durabilité dont la publication est prévue en 2022.



1. Mission, vision et valeurs

Le Service public fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (SPF Économie) souhaite participer activement à la transition vers un développement durable et plus particulièrement vers une économie durable. Notre SPF se distingue par sa mission, sa vision, et, last but not least, ses valeurs qui ont été établies directement par les agents selon un processus moderne de décision participative.

Mission du SPF Économie

Dans un contexte économique belge et international en pleine mutation, la mission du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à **créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique**. Dans cette perspective, le SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie entend connaître et encadrer le marché des biens et services pour mieux le stimuler.

Vision du SPF Économie

Le SPF Économie, inspiré par les valeurs de respect, d'excellence et de durabilité, entend développer une stratégie collégiale et au service des acteurs du marché des biens et des services, avec l'ambition de devenir, au sein de l'administration fédérale, le pivot de la régulation et de la coordination des politiques et de la gouvernance du marché intérieur, dans ses dimensions tant interne qu'externe, dans un dialogue permanent avec les régions. La vision du SPF s'appuie sur les 5 valeurs portées en interne par tous les collaborateurs.

Valeurs du SPF Économie



Le SPF Économie prône un fonctionnement orienté clients, des exigences élevées de qualité et un contact respectueux avec les citoyens, les entreprises et les parties prenantes. Le SPF Économie, c'est une équipe de 1.833 agents (fin 2018), à votre service ! Au cours d'un processus de décision participatif très interactif, ces derniers ont eux-mêmes procédé à la formulation des valeurs du SPF Économie.

« A votre service »

Nous prestons des services d'intérêt général avec une orientation « clients ». Nous traitons nos propres collègues, les citoyens, les entreprises et les autres parties concernées comme nous souhaiterions qu'ils nous traitent.

« Respect »

Dans toute notre diversité, nous nous respectons mutuellement et respectons notre environnement. Nous respectons le cadre déontologique de l'administration fédérale et agissons toujours avec intégrité.

« Excellence »

Nous mettons un point d'honneur à exécuter notre travail de manière professionnelle et fiable et nous en sommes fiers. Nous ambitionnons d'être les meilleurs dans notre domaine.

Cette valeur fut mise à l'honneur en 2017.

« Forts ensemble »

Nous collaborons dans une atmosphère positive avec les différents services et directions. Le travail d'équipe et la confiance sont des piliers essentiels permettant d'atteindre les objectifs communs.

« Durabilité »

Nous collaborons avec toutes les parties prenantes afin de mettre en place un meilleur cadre de vie et de travail, aujourd'hui et pour les générations futures.

En janvier 2019, cette cinquième valeur - Durabilité - a été ajoutée. La durabilité étant le fil conducteur de la réalisation des objectifs du SPF Économie, il a été décidé, lors du séminaire stratégique du comité exécutif du 19 septembre 2018, d'introduire la durabilité comme 5^e valeur. En tant qu'organisation, le SPF Économie souligne l'importance de la durabilité sous tous ses aspects. La durabilité confère en effet une orientation importante et nécessaire aux individus et aux groupes du SPF Économie. Concrètement, cette valeur a été traduite au niveau de l'organisation interne dans l'objectif stratégique 4 et, au niveau des opérateurs économiques du SPF Économie, dans l'objectif stratégique 7 du [Contrat d'Administration 2019-2021 du SPF Économie](#). Le Service d'encadrement Personnel et Organisation a également élaboré un plan d'action pour 2019 afin de communiquer la nouvelle valeur de la durabilité aux collaborateurs du SPF Économie par le biais d'actions concrètes. Exemples d'actions : rubrique « Mon quartier » sur l'intranet, organisation d'une exposition photo « Connaître son quartier » dans les locaux du SPF Économie,...

En tant qu'organisation, le SPF Économie remplit de nombreuses missions dans des domaines variés. Vu l'interdépendance de l'économie et de l'environnement, deux piliers du développement durable, nombre de ces missions ont un impact environnemental (et social) positif.

Prendre des initiatives pour renforcer cet effet positif et démontrer dans la pratique que l'attention portée à l'environnement et la mise en œuvre d'une politique économique durable sont inextricablement liées, représentent des objectifs essentiels de l'engagement pris.

Une mission de taille a été confiée aux services de support, concernant l'intégration de la durabilité dans les processus de travail. Tant au niveau de la politique RH que du budget et du contrôle de gestion ou encore de la communication voire même de l'ICT, le SPF Économie œuvre activement au développement durable et contribue à une économie durable.



2. La stratégie du SPF Économie

Europe 2020, la stratégie que l'Union européenne s'était fixée ces dernières années en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie, a largement inspiré la stratégie du SPF Économie entre 2017 et 2019. En effet, un certain nombre de leviers relèvent de la compétence du SPF Économie :

- l'achèvement du marché intérieur ;
- la protection du consommateur ;
- la promotion de l'agenda digital ;
- l'efficacité énergétique ;
- le brevet européen ;
- la stimulation de l'entrepreneuriat ;
- la statistique ;
- la normalisation ; ...

Toutefois, plusieurs domaines en matière économique sont régionalisés ou partagés entre pouvoirs fédéral et régionaux. C'est la raison pour laquelle, dans la perspective d'une Union économique dynamique et efficace, la coopération entre l'Autorité fédérale et les régions est indispensable. Le SPF Économie, à cet égard, met tout en œuvre pour favoriser la coordination technique des différents niveaux de pouvoir pour chaque dossier économique qui le nécessite.

Entre-temps, l'Europe a aussi formulé de nouvelles stratégies et de nouveaux objectifs à son niveau pour 2030. Ces nouvelles stratégies visent principalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter la part des énergies renouvelables, à améliorer l'efficacité énergétique et à décarboniser l'économie. Ces objectifs sont inclus dans deux cadres généraux : le cadre sur le climat et l'énergie et l'Union de l'énergie. Une fois de plus, plusieurs de ces sous-objectifs de ces cadres ressortiront aux compétences du SPF Économie, notamment la réduction des émissions et l'augmentation des énergies renouvelables.

Les métiers du SPF Économie

Directions générales	Coordonner	Assurer une concertation efficiente ainsi qu'une bonne coordination entre les différents niveaux de pouvoir belges (fédéral-régions) et entre les parties prenantes (consommateurs-entreprises-associations professionnelles, etc.) afin de défendre au mieux les positions économiques de notre pays en Europe et au niveau international.
	Connaître	Au-delà des connaissances techniques ou scientifiques, rassembler, conserver et utiliser les connaissances relatives aux conditions de fonctionnement du marché et à la compétitivité des acteurs du marché et des secteurs.
	Réglementer	Garantir une réglementation économique efficace de manière à équilibrer les rapports de force dans le marché et à stimuler la concurrence et l'innovation.
	Surveiller	La tâche de surveillance du marché va bien au-delà de la simple inspection, elle concerne également l'information délivrée aux acteurs du marché, la prévention, la responsabilisation (« empowerment »), le maintien de la réglementation et la médiation.

Support		Sphère d'influence
Services d'encadrement	Direction communication	
- Personnel et Organisation - Budget et Contrôle de gestion (+ les achats) - ICT	Communication	Autres agents détachés dans des organisations externes, organes d'avis, commission et conseils



3. Les moyens du SPF Économie

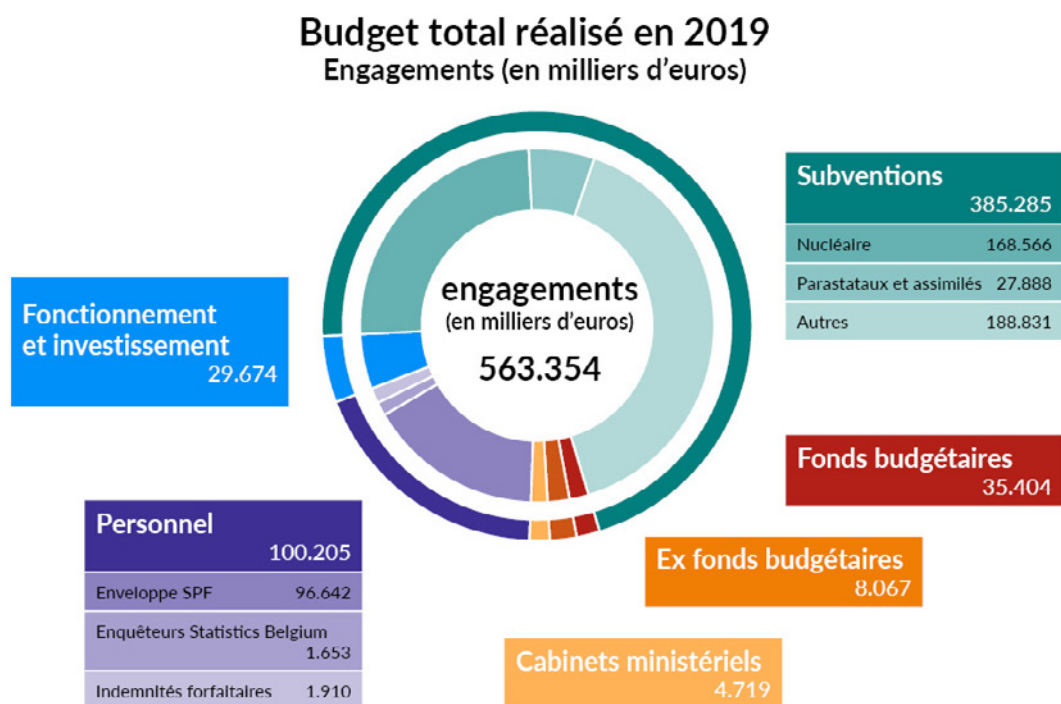
Des collaborateurs exerçant des métiers aussi diversifiés que spécialisés œuvrent chaque jour à la mise en place d'une politique économique efficace et équilibrée en Belgique : il s'agit d'économistes, de juristes, de statisticiens, d'ingénieurs, de contrôleurs, de chimistes, de traducteurs, de communicateurs, de spécialistes en ressources humaines, de collaborateurs administratifs, etc.

Ces femmes et ces hommes collaborent au quotidien pour offrir en permanence aux consommateurs et aux entreprises des services de qualité. Leur professionnalisme permet au SPF Économie de réaliser son ambition et d'assurer pleinement son rôle de coordinateur, d'initiateur, de régulateur et de fournisseur d'informations dans le paysage économique belge. Les quelque 1.833 agents (fin 2018) contribuent directement à la réputation de fiabilité du département.

Le SPF Économie assure des services principalement en Belgique (dans 9 villes au total), auprès de 11.492.641 consommateurs et de 1.025.334 entreprises belges, et dispose d'un budget total de **619.657.000** euros (2018). La majorité des décisions sont prises au siège social « City Atrium » situé au 50 rue du Progrès à 1210 Bruxelles.

En effet, en 2018, près d'un quart du budget servait à rémunérer le **personnel** et au **fonctionnement** du SPF Économie, environ 68 % du budget sont des **subventions** qui sont une participation financière accordée par le SPF Économie à une instance externe au département. Le **fonds** (ou fonds budgétaire) est une dérogation à la règle budgétaire générale qui permet à une activité de pouvoir réutiliser les recettes générées par cette activité pour financer ses propres dépenses, et de reporter à l'année suivante une partie des disponibles. Et pour finir, le budget « **cabinets** » représente les frais de fonctionnement des cabinets.

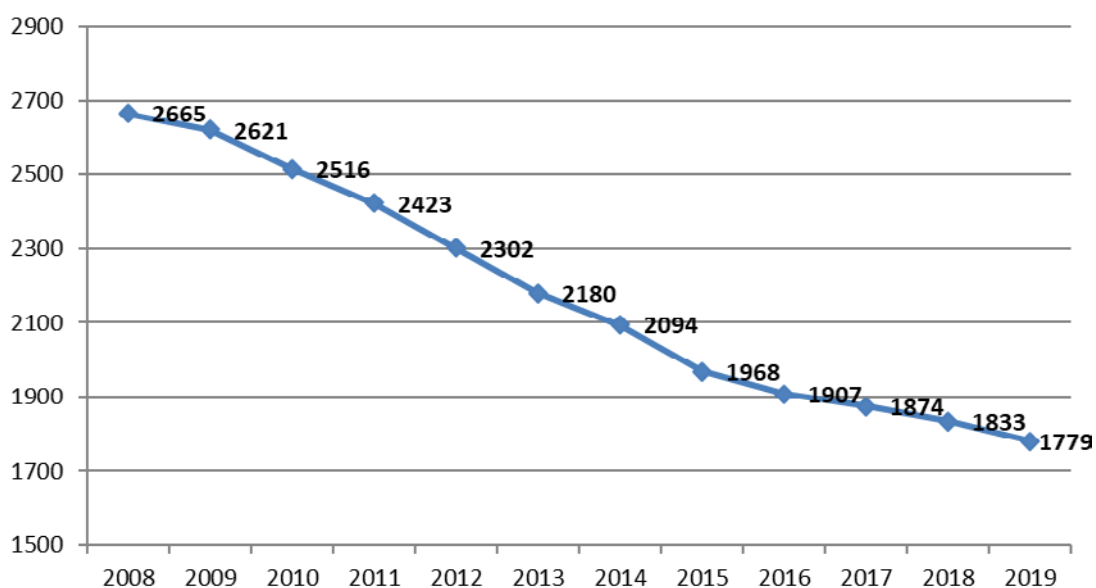
Graphique 1. Budget d'exécution 2019



Source : Rapport annuel 2019 du SPF économie

Pour le SPF Économie, la diminution des effectifs était vraiment importante, puisque le nombre de collaborateurs est passé de 2.734 fin 2007 à 1779 fin 2019, soit une baisse de 33,2 % (-2,8 %/an). Cette évolution est moins négative ces huit dernières années.

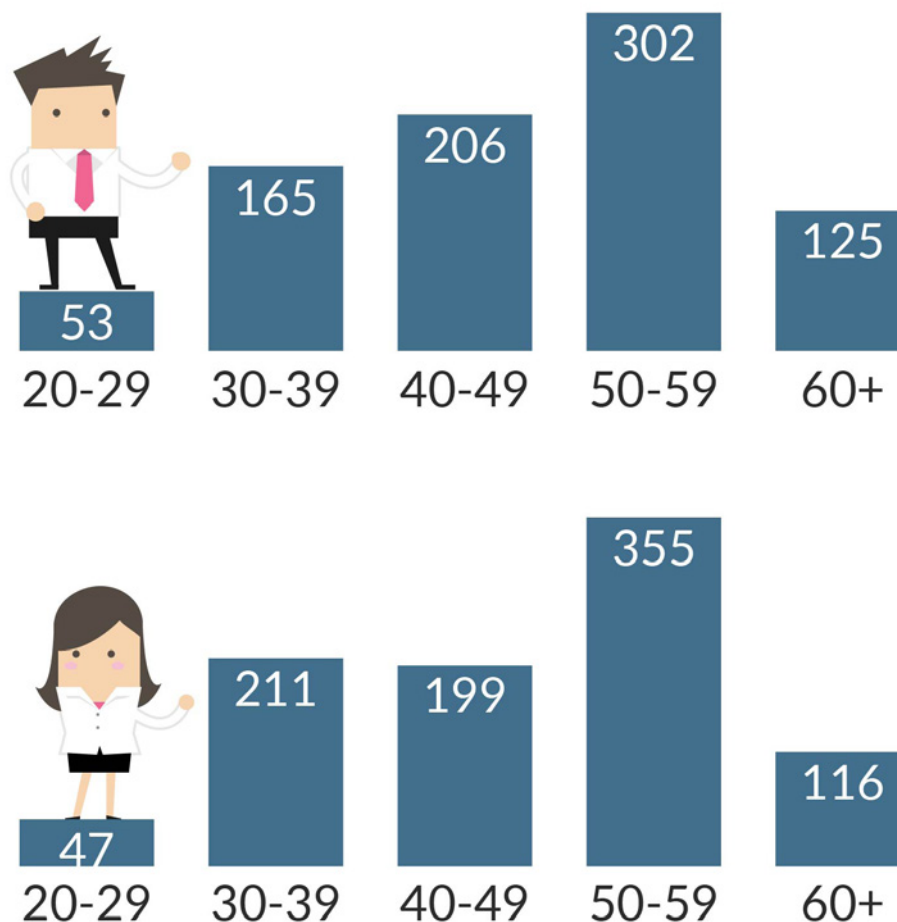
Graphique 2. Évolution du personnel au SPF Économie (en unités)



Source : Plan de management et opérationnel du Service d'encadrement Personnel & Organisation

À l'image des autres services publics fédéraux, la pyramide des âges du SPF Économie est évasée, avec une base étroite (peu de jeunes collaborateurs) et un sommet large (beaucoup de collaborateurs plus âgés). En Belgique, la classe d'âge la plus représentée au sein de la population active, au 1^{er} janvier 2020, est celle des 50 à 59 ans (source = Statbel). Au SPF Économie, la classe d'âge la plus représentée est celle des 50 à 59 ans et 50 % du personnel a plus de 50 ans.

Graphique 3. Pyramide des âges au SPF Économie (en unités)



Source : Rapport annuel 2019 du SPF économie

Fin 2016, le **pourcentage de femmes** au SPF (52,3 %) était supérieur à la moyenne de tous les SPF et autorités de programmation (49,1 %). Cela reste vrai fin 2018 : le pourcentage de femmes au SPF est de 51,8%.

La répartition par sexe à tous les niveaux (A, B, C et D) reste en ligne avec la répartition fédérale. Les hommes du SPF Économie occupent cependant plus les fonctions dirigeantes que les femmes. Les chiffres ci-dessous montrent cependant une tendance positive. À l'exception du niveau A3, entre janvier 2018 et janvier 2019, le nombre de femmes occupant des postes de direction sera encore appelé à augmenter.

Répartition des fonctions dirigeantes par sexe au sein du SPF Économie

janv-19	A4	A3	A2
Homme	29	74	185
Femme	17	42	148

janv-18	A4	A3	A2
Homme	25	74	169
Femme	11	44	132

L'article 31 du Contrat d'Administration 2019-2021 relatif à la promotion de l'égalité des chances précise que le SPF s'engage à soutenir les initiatives qui stimulent la diversité au niveau fédéral en s'efforçant notamment :

- a) d'intégrer la dimension de « genre » dans toutes ses activités (gender mainstreaming) ;
- b) de prendre part à des actions spécifiques dans le cadre de l'emploi des catégories spécifiques de personnes ;
- c) de participer, sur le plan du traitement différencié pour maintenir plus longtemps les personnes compétentes au travail, à des initiatives dont l'objectif est de développer une politique du personnel consciente de la pyramide des âges.

Le SPF s'engage à suivre les indicateurs suivants et à prendre des mesures positives et correctives :

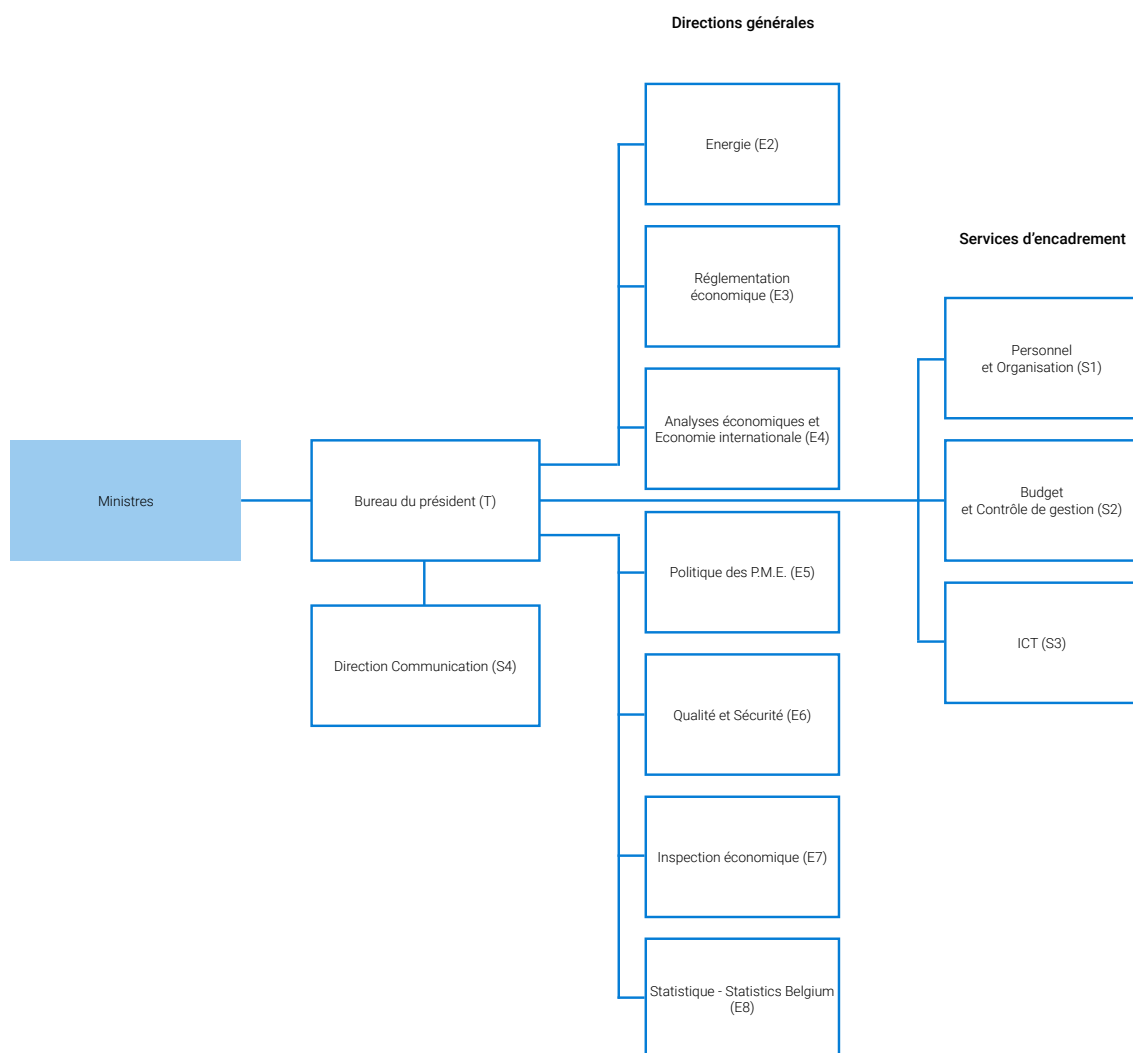
- Le respect du quota imposé, à savoir un maximum de 2/3, de nouvelles nominations pour un même genre à partir du grade A3 (conformément aux articles 53 et 54 de l'AR du 2 octobre 1937).
- KPI prévu au Contrat d'Administration 2019-2021 : état des lieux du ratio H/F pour les trois prochaines années : 2019 : 31%, 2020 : 32%, 2021 : 33%. L'évolution va dans le bon sens avec déjà 36% réalisé pour l'année 2019.
- L'augmentation de la représentation des jeunes au sein de l'organisation en prévoyant des recrutements sur base d'une convention de premier emploi.

KPI = rapport entre le nombre de recrutements sur base d'une convention de premier emploi et le nombre de recrutements prévus : objectif 5% pour 2019, 2020 et 2021.

On y est pas encore pour 2019 avec seulement 2,2%. En 2020, une action Rosetta a été lancée pour le SPF Économie. Cette action a pour effet positif de porter le KPI 2020 à plus de 5 %.

4. La structure du SPF Économie

La structure du SPF Économie s'appuie sur 7 directions générales (Énergie, Réglementation économique, Analyses économiques et Economie internationale, Politique des PME, Qualité et Sécurité, Inspection économique, Statistique), 3 services d'encadrement (Personnel et Organisation, Budget et Contrôle de gestion, ICT) ainsi qu'une Direction Communication.



La Cellule interne de développement durable est directement rattachée au Bureau du président. Cette Cellule se réunit mensuellement et est invitée au Comité de direction en fonction des sujets traités. Chaque Direction générale et chaque service d'encadrement désigne un représentant au sein de la Cellule de développement durable. Les conflits d'intérêts éventuels sont réglés au niveau du Comité de direction.

Le Comité de direction, dirigé par le président a.i. Régis Massant, est chargé de la gestion du SPF, nécessaire pour assurer la coordination de l'ensemble des services. Il a notamment pour mission de :

- gérer le SPF, selon le plan stratégique ;
- formuler toute proposition relative au fonctionnement du SPF et assurer la coordination de l'ensemble des services et des activités de celui-ci ;
- proposer le projet de budget et en surveiller l'exécution ;
- constituer le plan de personnel et le transmettre pour accord au ministre.



5. Les réalisations du SPF en matière de développement durable

Dans ce chapitre nous passerons en revue les principales réalisations du SPF Économie en matière de développement durable. 2018 et 2019 furent des années particulièrement riches en nouvelles réalisations, avec notamment :

- la réalisation des troisième et quatrième Plans d'Action de développement durable en 2018 et 2019 ;
- la publication de notre deuxième rapport de durabilité en août 2018 ;
- la décision début 2019 d'ajouter une cinquième valeur « durabilité » ;
- la signature du deuxième Contrat d'Administration le 9 avril 2019 (et toujours son article 30 dédié au développement durable).

Les réalisations ci-dessous donnent un aperçu des actions menées entre 2017 et 2019, mais, pour rappel, l'engagement du SPF Économie en matière de développement durable a débuté dès 2004 avec la création de la Cellule de développement durable. Outre ses activités visant à honorer l'article 30 du Contrat d'Administration, la Cellule de développement durable a aussi poursuivi sa participation active à l'élaboration du nouvel avant-projet Plan fédéral de Développement durable (2020-2025) en proposant une vingtaine de fiches d'action relatives notamment au financement de l'économie durable, à l'économie circulaire, au double affichage du prix des produits énergivores, aux allégations environnementales, aux modèles économiques durables, à l'économie sociale, à la sécurité d'approvisionnement en électricité, aux marchés publics durables, etc.

En inscrivant dans ses missions la mise en place des conditions d'un fonctionnement durable du marché des biens et services, le SPF Économie souligne l'importance du développement durable pour notre économie. En vue d'une plus grande efficacité et dans le respect des compétences de chacun, le SPF Économie a décidé de cibler et de hiérarchiser ses priorités d'actions de développement durable. C'est tout l'intérêt du Plan d'Action annuel de développement durable établi depuis 2016. Le SPF Économie entend soutenir activement l'économie durable, en tant que contribution de l'activité économique au développement durable dans le cadre d'une économie de marché

régulée. Dans ce cadre, l'économie durable est l'une des politiques que le SPF promeut en vue de permettre à tous de bénéficier des bienfaits d'une économie de marché régulée tout en veillant à la satisfaction des besoins futurs.

Sur le plan des compétences, la Cellule de développement durable a apporté sa contribution à de nombreuses initiatives, tant en collaboration avec d'autres SPF (Plan fédéral d'adaptation aux changements climatiques, Rapport fédéral de l'Environnement, Feuille de route sur l'économie circulaire, premiers Awards de l'économie collaborative dans le secteur de la mobilité,...) ou avec nos parties prenantes qu'en interne (formations internes des agents, articles publiés sur le site internet, valorisation de la valeur « durabilité » du SPF,...).

Avant de passer en revue les principales réalisations de développement durable du SPF, voici pour rappel quelques dates clés en matière de développement durable :

- 2004 : mise en place de la Cellule interne de développement durable
- 2006 : Charte de la diversité
- 2008 : obtention de la certification ISO 14001:2004 et enregistrement EMAS.
- 2009 : création du centre de formation interne
- 2011 : nouvelle matrice stratégique intégrant un axe « économie durable »
- 2012 : création d'une Task Force économie durable au sein d'une DG
- 2013 : lancement du programme ECOCHANGE
- 2014 : campagne ON/OFF sur les consommations d'électricité
- 2014 : déménagements vers les bâtiments du City Atrium et du North Gate III
- 2015 : publication du premier rapport de développement durable du SPF
- 2016 : création d'un Centre de Connaissance en Économie Durable
- 2016 : rédaction du premier plan d'action Développement Durable
- 2017 : multiplication par trois des effectifs de l'unité économie durable
- 2018 : publication du deuxième rapport de développement durable
- 2019 : préparation des propositions pour une la future feuille de route potentielle en économie circulaire
- 2019 : attribution des premiers Awards de l'économie collaborative dans le secteur de la mobilité

5.1. Deuxième Contrat d'Administration du SPF Économie

Le 9 avril 2019, le président du SPF Économie a signé avec le ministre de l'économie son deuxième « [Contrat d'Administration](#) » valable pour 3 ans (2019-2021). L'article 30 de ce contrat est consacré au développement durable. Il précise que :

« Au niveau du développement durable, le SPF s'engage à surveiller et à développer en concertation avec ses stakeholders son impact sociétal matériel et immatériel ».

Le SPF considère que sa mission est :

1. d'exécuter valablement les tâches qui lui sont confiées avec un impact négatif minimal sur les processus et les services aux stakeholders (les individus et l'environnement) ;
2. de tenir compte de toute forme de valeur sociale ajoutée qu'il réalise comme service public et de la déployer avec ses stakeholders en créant un cadre de valeurs commun.

Le SPF va :

1. appliquer un système de gestion où les charges restent sous contrôle (conformément aux instructions internationales sur la responsabilité sociétale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS) et évaluer fréquemment cette application avec les stakeholders par le biais d'un reporting biennal ;
2. rédiger chaque année un plan d'action pour le développement durable (AR du 22 septembre 2004) et l'intégrer au plan de management (voir ci-dessous) ;
3. dialoguer régulièrement et valablement avec ses stakeholders sur son fonctionnement et sa politique ;
4. faire rapport tous les 2 ans sur la responsabilité sociétale.

Le SPF Économie est fier d'avoir accompli sa mission pour chacun de ses 4 engagements.

5.2. Quatrième Plan d'Action de Développement Durable

C'est aussi la Cellule de développement durable qui propose au Comité de direction du SPF les Plans d'Action de Développement Durable (PADD), dont le premier a été adopté par le Comité de direction en 2016.

Les premiers PADD (2016 à 2019) traduisent les engagements annuels du SPF Économie dans le cadre des ambitions fédérales et internationales en matière de développement durable. Il liste les actions mises en place de manière transversale par notre SPF, ce qui rend plus visible sa contribution active à la [Vision à long terme Développement durable 2050 \(VLTDD\)](#) et aux [Sustainable Development Goals](#) des Nations Unies (SDG's).

Les trois objectifs stratégiques du Plan d'Action sont :

- développer les initiatives transversales de coopération ou de partenariat en matière d'économie durable ;
- développer une vision « Economie durable » à long terme ;
- optimiser la gestion interne en matière de durabilité.

Les matières concernent notamment les modes durables de consommation et de production, les mesures énergétiques durables, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, le soutien de l'autorité publique à la responsabilité sociétale, par exemple en matière de politique scientifique.

Sans rentrer dans tous les détails, soulignons que ces PADD sont structurés dans des tableaux Excel qui permettent de visualiser très rapidement pour chaque action du Plan :

- les liens avec les Objectifs de développement durable (SDG) des Nations Unies ;
- les DG responsables ;
- les KPI (Key Performance Indicator ou indicateur clé de performance) pour chaque action ;
- les échéances ;
- les évaluations trimestrielles.

Parmi les actions inscrites dans le quatrième PADD 2019, citons notamment les suivantes :

- suivre le plan d'action européen et la nouvelle feuille de route pour l'économie circulaire ;
- collaborer à la rédaction d'un Plan fédéral de développement durable ;
- participer à la plateforme « durée de vie des produits » ;
- mettre en ligne une rubrique « Entrepreneurat social » sur le site web du SPF Économie ;
- organiser un concours sur les prix européens pour la promotion de l'entrepreneuriat dans le domaine des « marchés verts et de l'efficacité des ressources » ;

- poursuivre le développement du Centre de connaissances pour une économie durable sur la base des objectifs stratégiques ;
- réaliser le Plan National Climat-Energie 2030 ;
- développer un mécanisme de soutien à la production d'électricité en Belgique ;
- encadrer juridiquement le marché belge des biocarburants ;
- stimuler et soutenir la recherche et le développement de projets liés à l'énergie grâce au Fonds de la transition énergétique ;
- élaborer un rapport de durabilité ;
- etc.

Voyons à présent plus en détail certaines réalisations importantes du SPF en matière de développement durable. Pour ce faire la Cellule de développement durable a choisi de passer en revue les principales réalisations de développement durable du SPF en 2018 et 2019, en particulier dans les 4 domaines suivants :

- économie durable ;
- énergie durable ;
- gestion durable du SPF ;
- réglementation économique.

Pour rappel, la matrice de pertinence sur les enjeux prioritaires de développement durable pour le SPF Économie, réalisée pour [le précédent rapport](#), avait permis d'identifier un top 10 sur les 31 enjeux sélectionnés par la cellule de développement durable et le Comité de direction, à savoir :

- 1er – Transition vers un système énergétique plus durable (TSED)
- 2e – Sécurité des approvisionnements en énergie (SA E)
- 3e – Obsolescence programmée des produits (OBSO)
- 4e – Satisfaction des usagers (SU)
- 5e – Financement de la transition bas carbone (FT BC)
- 6e – Produits et services durables (PSD)
- 7e – Gestion durable du SPF Économie (GD SPF)
- 8e – Réglementation pour les consommateurs (RC)
- 9e – Bien-être du personnel (B-E P)
- 10e – Centre de Connaissance en Economie Durable (CCED)

Précisons aussi que dans cette matrice des enjeux prioritaires du SPF Économie pour le développement durable, l'enjeu « Modèles Économiques Innovants » ne faisait pas partie de ce Top 10 (voir page 81 du **rapport de durabilité 2017**). Néanmoins, étant donné la très haute priorité donnée à cet enjeu par nos stakeholders, le Comité de direction a décidé de modifier son propre niveau de priorité et a fait de cet enjeu un nouvel objectif stratégique transversal inscrit dans le nouveau Contrat d'Administration (2019-2021). En effet, lors du séminaire stratégique du 19 septembre 2018, le Comité de direction a décidé de renforcer la focalisation sur l'économie durable en ajoutant un 7ème objectif stratégique à l'accord de gestion, à savoir: « *Le SPF Économie a l'ambition de jouer un rôle dans la transition vers de nouveaux modèles économiques durables.* ».

C'est la raison pour laquelle, les réalisations concrètes effectuées par le SPF Économie sur cet enjeu, intitulé à présent « Modèles économiques durables », figurent aussi dans ce rapport de durabilité, en plus du Top 10.

Soulignons que les évaluations données par le Comité de direction et par les parties prenantes ne sont qu'une photographie instantanée prise aux alentours de fin 2016, début 2017. Ils ne correspondent plus tout à fait à la réalité vécue en 2020, date de finalisation du présent rapport.

5.3. Réalisations en économie durable

L'axe stratégique « économie durable » a fait l'objet d'une [publication](#), début 2016, qui explique dans le détail tout ce que le SPF Économie réalise dans ce domaine. Depuis lors, de nouvelles réalisations de développement durable ont vu le jour, parmi lesquelles on retrouve notamment :

- la création d'un Centre de Connaissance en Économie Durable ;
- l'analyse des produits et des services durables.

5.3.1. Création d'un Centre de Connaissance en Economie Durable

En 2016, le Centre de connaissance en économie durable (CCED) a été créé au sein de la Direction générale des Analyses économiques et de l'Économie internationale du SPF Économie. La création du CCED constituait l'une des 21 mesures du Plan d'action fédéral en faveur de l'économie circulaire adopté en 2016 par la ministre Marie-Christine Marghem et le ministre Kris Peeters¹.

Le CCED a pour mission d'agir comme point de référence au niveau fédéral en matière d'économie durable pour les entreprises, les consommateurs et les responsables politiques. Cette mission a été spécifiée dans une note stratégique du ministre Kris Peeters en 2017 spécifiant la mission et les objectifs du Centre de connaissance.

Le CCED produit des analyses qui sont traduites en recommandations politiques et en informations à destination des entreprises et des consommateurs. Les dossiers relatifs à l'économie circulaire et à la durabilité au niveau européen tels que les plans d'actions successifs de l'UE en faveur de l'économie circulaire constituent l'une des pierres d'ancrage du CCED, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les travaux d'autres instances internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le CCED héberge également le helpdesk pour les entreprises relatif à législation REACH qui vise à protéger la santé publique et l'environnement et à garantir l'élimination progressive des substances chimiques dangereuses. Le helpdesk belge REACH apporte une aide concrète aux entreprises dans la mise en œuvre du règlement REACH n°1907/2006.

Parmi les réalisations importantes du Centre de connaissance en 2017, 2018 et 2019, on retrouve notamment :

- L'organisation d'un **séminaire sur le financement de l'économie circulaire organisé par le SPF Économie le 6 juin 2017 et la publication d'un rapport reprenant une synthèse des échanges**². Ce séminaire a réuni des intervenants du secteur public et bancaire et des entrepreneurs de l'économie circulaire. Le rapport présente le concept de l'économie circulaire, examine les pistes de financement public et privé, et souligne les difficultés auxquelles les entreprises et les banques sont confrontées (2017-2018) ;
- Le pilotage et la publication d'**une étude sur l'obsolescence programmée des produits** réalisée par RDC Environnement³. Cette étude décrit en détail la situation de l'obsolescence programmée en Belgique et identifie une série de mesures politiques qui peuvent être mises en place au niveau fédéral ou au niveau européen. Une analyse de la faisabilité et des impacts des mesures proposées est également fournie par l'étude (2017) ;

1 « Ensemble, faisons tourner l'économie en développant l'économie circulaire en Belgique ». Disponible sur : https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/econ-circ-fr-light.pdf

2 « Financement de l'économie circulaire ». Juin 2018. Disponible sur le site du SPF Économie : <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/financement-de-leconomie>

3 « L'obsolescence programmée : politiques et mesures belges de protection du consommateur ». Mai 2017. Disponible sur le site du SPF Économie : <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/obsolescence-programmee>

- La **création d'une plateforme de concertation sur la durée de vie des produits** comprenant des administrations, des cabinets, des organisations de protection des consommateurs et des fédérations d'entreprises afin d'élaborer des propositions pour augmenter de la durée de vie de certains produits (2017-2018) ;
- Un note d'analyse sur l'intégration du développement durable dans les accords de libre-échange (2018) ;
- Le pilotage et la publication d'une étude définissant une stratégie de politique publique en matière de substitution des substances chimiques dangereuses en Belgique. Celle-ci a été réalisée par RDC Environnement sur base d'un travail de recherche documentaire, des entretiens avec les parties prenantes belges concernées et des entretiens avec d'autres États membres⁴ (2019) ;
- La **mise en œuvre des mesures 7, 10, 11, 20 et 21 du plan d'action fédéral pour une économie circulaire** de 2016. Ces mesures comprennent l'avancement des travaux sur le contrôle des allégations environnementales trompeuses (mesure 7), la création d'un point de contact sur l'obsolescence programmée sur le site du SPF Économie (mesure 10), l'élaboration de recommandations pour lutter contre l'obsolescence programmée (mesure 11) ou encore la création de contenu en matière d'économie durable à destination des entreprises et des consommateurs sur le site internet du SPF Économie (mesure 20) (2017-2018) ;
- La rédaction d'une **note d'analyse sur les impacts et opportunités de l'économie durable pour les fédérations d'entreprises** (2017) ;
- La rédaction d'un inventaire **des achats durables et labels** contribuant à l'analyse du SPF Économie des produits durables (2018) ;
- La rédaction d'une note d'analyse sur le développement **d'une méthodologie de suivi du niveau et de l'évolution des prix des « produits durables et biologiques »** (2018) ;
- La rédaction d'une **note d'analyse sur les produits et services durables, la transition vers une consommation plus durable et le rôle clé de l'économie comportementale** (2018) ;
- La rédaction d'un état des lieux sur la **bio-économie** (2018) ;
- Une collaboration entre le CCED et le SPF Santé Publique **pour l'élaboration de propositions d'actions pour alimenter une prochaine feuille de route en économie circulaire** sur base de la consultation des parties prenantes à travers 5 ateliers organisés entre septembre 2018 et avril 2019 sur le thème de l'économie circulaire à la demande de leur cabinet respectif (2019) ;
- Le **traitement de 222 demandes individuelles d'entreprises** par le Helpdesk REACH au cours de l'année 2019 (2019) ;
- La **rédaction d'un rapport annuel avec les statistiques** des questions reçues par le Helpdesk REACH à l'intention de différentes instances (en continu) ;
- La **participation aux réunions du HelpNet** (réseau des helpdesks REACH des différents Etats membres), **du SEAC** (Comité d'analyse Socio-Economique), **du BCR** (Comité Belge REACH), **du groupe de travail REACH & CLP de l'Enterprise Policy Group à la Commission européenne** (DG GROW, EPG on REACH and CLP meeting) (en continu) ;
- La participation aux réunions du **Joint working party on Trade and Environment (JWPTE)** à l'OCDE (en continu) ;
- La **formation interne des agents du SPF Économie** à l'économie durable et au développement durable (en continu) ;
- Une contribution à la **promotion de modèles économiques innovants ou modèles économiques durables** (l'économie circulaire, l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité,...) par la publication de brochures pour les entreprises (en continu).

4 « Development of a strategic roadmap for the substitution of SVHC as part of a sustainable economy. Study for the FPS Economy ». Avril 2019. Disponible sur le site du SPF Économie : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/economie-durable/production-durable/substances-chimiques-et>

5.3.2. Analyse des produits et services durables

Un produit ou un service sera qualifié de durable lorsqu'il répond aux besoins essentiels de la population actuelle en nécessitant un minimum de quantités de ressources naturelles, et/ou en émettant un minimum de matières polluantes ou de déchets tout au long de son cycle de vie (production, utilisation, fin de vie ou recyclage...), et/ou en évitant d'accroître les inégalités sociales, de sorte que les besoins des générations futures puissent encore être satisfaits.

Le SPF Économie contribue à l'analyse **des produits durables** en réalisant un inventaire des « achats durables et labels ». Il s'agit en effet de sensibiliser nos parties prenantes et le public à la transition de notre économie vers une production et une consommation durables.

La DG Énergie est responsable de la mise en œuvre de la directive sur l'étiquetage énergétique, dans le but d'accroître l'efficacité énergétique des produits et de réduire la consommation finale d'énergie.

Au cours des mois de décembre 2018 et janvier 2019, plusieurs règlements ont été proposés en relation avec l'étiquetage énergétique des produits. Ces nouvelles législations prévoient une révision complète des échelles utilisées et devraient permettre de mieux informer les consommateurs et les utilisateurs professionnels et de les orienter vers des produits efficaces. Cela, par l'utilisation d'une échelle de A à G et de différences plus importantes entre ces classes. Le nouveau règlement vise les appareils suivants : réfrigérateurs et congélateurs, machines à laver, lave-vaisselle, écrans électroniques (téléviseurs et moniteurs d'ordinateur), sources de lumière (lampes et appareils d'éclairage avec des ampoules non remplaçables), réfrigérateurs avec fonction vente.

Dans le cadre de cette législation, tous les produits mis sur le marché, ainsi que leurs caractéristiques principales, doivent également être enregistrés dans une base de données européenne. Cette base de données sera disponible pour consultation par tous les consommateurs à partir du mois de juin. Cela devrait permettre aux consommateurs de choisir des produits qui répondent pleinement à leurs besoins et d'identifier le modèle le plus efficace sur le marché de l'UE.

Le SPF Économie contribue aussi à la promotion des services durables, notamment par la promotion des modèles économiques innovants (appelés aussi « modèles économiques durables » par le Comité de direction), à savoir la promotion de l'économie circulaire, de l'économie collaborative et l'économie de la fonctionnalité, mais aussi par la publication de brochures sur les stratégies d'économie durable pour les entreprises, et par la publication de futures études économiques sur ces services durables. Notons que la notion de services durables est plus large que celle relative aux modèles économiques innovants. En effet, des services durables peuvent être offerts à la société sans être directement liés à l'un des modèles économiques innovants. C'est le cas, par exemple, de l'entrepreneuriat social, de l'économie de partage (par des bénévoles), ou de la création de valeur partagée (voir aussi le chapitre 6.7).

© Adobe Stock



5.4. Réalisations du SPF en matière de gestion durable

Parmi les principales réalisations du SPF en matière de gestion durable, on retrouve essentiellement la satisfaction des usagers, le bien-être du personnel et la gestion durable (cette fois-ci au sens strict du terme) du SPF Économie.

5.4.1. Satisfaction des usagers

Le SPF Économie et ses parties prenantes considèrent comme prioritaire la satisfaction des usagers, c'est-à-dire nos « clients », à savoir les citoyens et les entreprises.

Cette satisfaction des usagers est rencontrée grâce à différents outils :

- le Contact Center ;
- l'Infoshop (fermé depuis le 1^{er} septembre 2017) ;
- le site internet ;
- la présence sur les réseaux sociaux ;
- le service des litiges et des plaintes ;
- la « newsletter » mensuelle ;
- et le Carrefour de l'Économie.

Concrètement, les actions menées par la Direction Communication dans le cadre de la satisfaction des clients en 2018 et 2019 :

2018

- Rédaction d'un formulaire de satisfaction des clients, tant pour les clients internes qu'externes
- Mise en place du nouveau site web. Les parties prenantes ont participé à la conception de la structure du site web
- Réécriture des textes afin qu'ils soient plus faciles à comprendre pour les citoyens et les entreprises
- Mise en place d'un registre des traitements dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) pour mieux garantir les droits des citoyens en matière de respect de la vie privée

2019

- Nouveau plan de communication et d'information 2019-2021 avec une grande attention à la gestion des parties prenantes et à la GRC (gestion de la relation client).
 - Élaboration de profils des parties prenantes.
 - Développement d'une GRC.
 - Communication durable (sur mesure, éviter une surcharge de communication)
- Le délai de réponse maximum pour les mails du centre de contact a été réduit de 5 à 3 jours maximum. La plupart des mails seront traités au plus tard le jour ouvrable suivant.
- Détecter et éventuellement réparer les liens défectueux sur le site web.
- Mise en place d'une enquête de satisfaction sur les contacts téléphoniques et par courriel du centre de contact.

Adapter les événements et la communication aux lignes directrices du RGPD

Le **Contact Center** permet d'entrer en contact avec le SPF Économie via un personnel qualifié. Ce centre reçoit les appels téléphoniques ou encore les courriels adressés au SPF Économie et répond aux questions ou demandes d'informations du public (citoyens ou entreprises). Pour le joindre :

- Tél. : 0 800 120 33 (numéro gratuit), accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h ;
- Fax : 0 800 120 57 (numéro gratuit) ;
- E-mail : info.eco@economie.fgov.be.

5.4.2. Bien-être du personnel

Le précédent rapport de durabilité avait mis en évidence les résultats de 2 enquêtes du personnel distinctes organisées en 2015 afin de livrer des informations sur le bien-être du personnel : l'une portait sur les risques psychosociaux et l'autre, sur la satisfaction.

Sur la base de ces résultats, le Service d'encadrement Personnel et Organisation, entre autres par la création du Service Bien-être et Santé, s'est employé à coordonner les différents acteurs du bien-être. Il continuera à le faire en 2020 et servira de point de contact central en matière de bien-être.

Les réalisations en matière de bien-être du personnel :

- centraliser la surveillance de la santé au travail et les services psychosociaux ;
- proposer une réintégration après une absence (de longue durée) ;
- l'organisation de la « semaine de la santé » ;
- la coordination de la cellule diversité.

Nous allons maintenant brièvement nous arrêter sur plusieurs réalisations importantes.

Centraliser la surveillance de la santé au travail et les services psychosociaux

La surveillance de la santé des travailleurs au travail vise à promouvoir et à préserver leur santé par la prévention des risques professionnels. Le Service d'encadrement Personnel et Organisation est chargé d'organiser la surveillance médicale au travail en collaboration avec EMPREVA, la cellule centrale du service interne commun de prévention et de protection au travail de l'Administration publique fédérale belge.

Il est essentiel que la surveillance de la santé et les services psychosociaux soient bien organisés. C'est pourquoi, il a été procédé à une analyse de la qualité de ce service. Le 26 juin 2018, le Comité de direction a décidé de rester affilié à EMPREVA, tant pour la surveillance médicale au travail que pour les services psychosociaux.

Cette centralisation de la médecine du travail et des services psychosociaux dans un service externe unique pour le SPF Économie renforce le rôle de coordination du Service social et de santé au sein du Service d'encadrement Personnel et Organisation, ce qui en fait un point de contact central à part entière pour ces questions au sein du SPF Économie.

Le Service d'Encadrement Personnel et Organisation est responsable de la convocation des collaborateurs pour les différents examens auprès du Conseiller en prévention médecin du travail. En dehors des consultations spontanées, le service bien-être et santé veillera à convoquer les collaborateurs ayant un profil à risque pour les examens de santé obligatoire prévus dans la cadre de la surveillance de la santé et dans les délais impartis par la loi.

Proposer une réintégration après une absence (de longue durée)

La réintégration des travailleurs ayant des problèmes de santé n'est pas une tâche facile et constitue une obligation pour les employeurs. Depuis 2018, le SPF Économie propose des trajets de réintégration à partir du Service d'encadrement Personnel et Organisation. En 2019, deux coachs de réintégration se sont employés à organiser des moments de contact structurés dans lesquels une solution sur mesure est élaborée afin de parvenir à une réintégration durable.

Cette politique axée sur la reprise du travail sera poursuivie en 2020 afin de continuer à créer des possibilités de reprise rapide du travail qui soient réalisables.

L'organisation de la « semaine de la santé »

Du 18 au 22 novembre 2019 a eu lieu la semaine de la santé, une initiative du Service Bien-être et Santé du Service d'encadrement Personnel et Organisation.

Dans le cadre de courtes séances d'information, les participants ont reçu des informations sur des sujets actuels et pertinents liés à la santé. En 2019 les thèmes suivants ont été abordés : bouger au travail, formation flash gestion du stress. Don de sang, la résilience mentale dans le cadre de la prévention du burn-out.

Une nouvelle semaine de la santé sera organisée en 2020.

5.4.3. Gestion durable du SPF Économie

La gestion durable du SPF consiste notamment, via les systèmes de management tels que la norme ISO 14001 et EMAS, à diminuer l'impact de l'organisation sur l'environnement. Le SPF Économie s'engage à diminuer son impact sociétal matériel (consommation d'électricité, de carburants, de papier,...) et immatériel (les missions du SPF). Différents services du SPF participent plus particulièrement à sa gestion durable : Service d'encadrement Personnel et Organisation, Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion, Service d'encadrement ICT, Service d'encadrement Communication, Direction générale Qualité et sécurité.



© Adobe Stock

Service d'encadrement Personnel et Organisation

La transformation numérique et les évolutions technologiques entraînent des changements au niveau des fonctions et exigent le développement de nouvelles compétences. Qui plus est, tout le monde doit travailler plus longtemps. Ces développements exigent une organisation agile et une politique des ressources humaines durable.

Afin de garantir cette gestion durable, en 2018 et en 2019, le Service d'encadrement Personnel et Organisation a entrepris diverses initiatives et actions sur la base de ses processus RH de base. Nous allons en énumérer quelques-unes :

- soutenir le développement de carrière ;
- organiser des formations sur la durabilité ;
- soutenir la gestion et le partage des connaissances ;
- mettre en œuvre du plan d'action de la politique des valeurs.

Soutenir le développement de carrière

Une organisation agile demande que ses collaborateurs disposent de compétences adaptées. Le Service d'encadrement Personnel et Organisation soutient donc le développement de carrière de ses employés afin de déployer et de retenir efficacement et durablement les talents dans l'organisation.

En 2018, 8 sessions individuelles d'accompagnement de carrière ont été organisées.

En 2019, le Service d'encadrement Personnel et Organisation a encore renforcé le développement durable de la carrière de ses collaborateurs en leur permettant de relever des défis (temporaires) grâce à la mobilité interne et à Talent Exchange.

Organiser des formations sur la durabilité

En 2018, des formations sur l'écoconduite, les achats durables et le stress et le burn-out ont été organisées dans le cadre du Plan de développement global (PDG).

Dans le cadre du PDG 2019, le Service d'encadrement Personnel et Organisation a une nouvelle fois dispensé une formation sur l'écoconduite et les achats durables et a ajouté une formation pour les éco-coaches EMAS.

Soutenir la gestion et le partage des connaissances

Depuis quelques années, le SPF Économie est confronté à des effectifs vieillissants, ce qui entraîne la perte d'un grand nombre de collaborateurs. Il est donc d'autant plus important de ce fait de conserver des connaissances critiques durables dans l'organisation.

Afin de pouvoir jouer intervenir en tant que partenaire stratégique effectif, en 2018, le Service d'encadrement Personnel et Organisation a élaboré une politique de gestion des connaissances et des talents. Les personnes clés possédant des connaissances critiques ont été identifiées et un transfert de connaissances proactif a été mis en place pour ces collaborateurs.

En 2018, un transfert structurel des connaissances a été organisé pour 8 collaborateurs en départ. Un de ces transferts s'est achevé en 2019 et une dizaine d'autres accompagnements sont planifiés dans un futur proche. En 2019, 4 transferts structurels de connaissances ont été organisés, dont 3 sont terminés et 1 est en encore cours. En outre, le transfert de connaissances a été soutenu au niveau de deux personnes qui quittaient le SPF dans le cadre d'une nouvelle affectation liée à Talent Exchange et d'une personne qui quittait son service pour un autre service dans le cadre de la mobilité interne.

Mise en œuvre du plan d'action de la politique des valeurs

Sur la base du plan d'action de la politique des valeurs, nous rattachons les valeurs aux missions du SPF Économie et nous travaillons sur des stratégies d'économie durable et sociale.

Début 2019, la définition de la valeur « durabilité » a été communiquée à tous les membres du personnel. En collaboration avec tous les acteurs concernés, à l'avenir, le service d'encadrement Personnel et Organisation poursuivra le développement des indicateurs comportementaux de cette valeur et organisera des formations sur le thème du développement durable.

En plus de sensibiliser les employés à la durabilité, le plan d'action prévoit également qu'ils participent à des initiatives locales mises en place dans les quartiers et actives dans le domaine de l'économie sociale. Le Service d'encadrement Personnel et Organisation a organisé une expo photo « Découvrez votre quartier » dans laquelle nos quartiers ont été mis à l'honneur.

En 2018, outre les actions énumérées ci-dessus, le Service d'encadrement Personnel et Organisation a aussi contribué à la gestion durable du SPF Économie par le biais d'une politique RH durable en organisant des formations pour les examens de transition vers les niveaux A, B et C, en organisant la filière « start to lead » pour les responsables, en dispensant des formations dans le cadre du « trajet pour les secrétariats », en développant la gestion de projets transversaux ayant un impact sur le personnel, ... Ces initiatives sont reprises en 2019 et encore développées.

Service d'encadrement Budget et Contrôle de la gestion

EMAS : Mieux gérer un système de management environnemental conforme à la politique environnementale du SPF Économie :

EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) est un règlement européen de management environnemental permettant à une organisation d'améliorer ses performances environnementales de façon continue en suivant une démarche rigoureuse et transparente.

La politique environnementale du SPF se résume comme suit :

- veiller au respect de la législation environnementale applicable aux différentes activités du SPF Économie ;
- améliorer les performances environnementales du SPF au point de vue logistique ;
- renforcer les impacts positifs qu'ont de nombreuses missions exercées par le département sur le milieu naturel ;
- communiquer de façon transparente avec le personnel et nos partenaires extérieurs/parties prenantes.

Pour traduire dans les faits cette politique, un Système de Management Environnemental (SME) a été mis en place.

Sur la base de sa politique environnementale, de son SME et des projets entrepris pour améliorer ses impacts environnementaux, le SPF est certifié ISO 14001 et enregistré EMAS depuis 2008.

L'engagement du Comité de direction de soutenir le SME, à savoir prise en compte de l'environnement dans la stratégie, l'organisation et la gestion, a été renouvelé le 28 novembre 2017.

Aujourd'hui, le SPF Économie est certifié ISO 14001-2015 et enregistré EMAS (règlement 2017) depuis septembre 2018 et le champ d'application du SME a été élargi pour les North Gate I et II.

Notre [déclaration environnementale](#) a été mise à jour en novembre 2018 sur la base des données 2017 et a été publiée sur notre site intranet.

On notera pour l'année 2018 par rapport à la moyennes des consommations 2013 et 2016, des points positifs mais aussi des points négatifs (BCA = bâtiment City Atrium) :

Points positifs (en vert)	Points négatifs (en rouge)
BCA : baisse de la consommation d'électricité au m ² (kWh/m ²) de 1%	BCA : Hausse des consommation de gaz naturel normalisée par occupant (kWh/personne) de 14%
BCA : les émissions de CO ₂ (t CO ₂) sont restées constantes.	Baisse des déplacements en bus & métro (15,0% en 2017 contre 16,7% en 2014)
BCA : hausse de consommation d'eau par occupant (m ³ /personne) de 10%	Baisse des déplacements à pied (2,4% en 2017 contre 3,3% en 2014)
BCA : baisse de la consommation de papier par occupant (kg/personne) de 20%	Baisse des déplacements à vélo (1,2% en 2017 contre 2,6% en 2014)
hausse des déplacements en train (76,2% en 2017 contre 71,8% en 2014)	baisse du nombre de km parcourus par le parc de voitures de service de 18% entre 2017 et 2018
Baisse des déplacements en auto (5,3% en 2017 contre 5,8% en 2014)	hausse des déchets PMC récoltés (m3/ETP) de 120%
Baisse du carburant utilisé par les voitures de service (litres) de 12%	Baisse des papier et carton récoltés (m3/ETP) de 68%
Hausse de la consommation des véhicules de services (litres/100km) de 4%	hausse des déchets résiduels récoltés (m3/ETP) de 17%

L'enquête de mobilité ayant lieu tous les 3 ans, nous avons repris les mêmes chiffres que 2017 (la prochaine enquête de mobilité aura lieu en 2020 en principe

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable dans le cadre des marchés publics, le Service Achats du SPF Économie a intégré, en collaboration avec la Cellule, les éléments de la circulaire dans les processus d'achats.

Achat d'articles de bureau durables - Favoriser les achats de produits durables

Afin d'optimiser ses prestations en matière de support logistique, le Service Facilitaire a organisé fin 2008/début 2009 la gestion des fournitures de bureaux.

Un catalogue électronique « ECOMAG » a été créé. L'ensemble de la procédure permettant aux agents de se fournir en matériel de bureau a été informatisée pour assurer un meilleur suivi des consommations.

L'offre a aussi été rationalisée : le nombre d'articles proposés est ainsi passé en 2017 de 515 à 372, parmi lesquels 80 types de mobilier de bureau dont le stock n'a plus été approvisionné depuis 2015 et remplacé par celui de récupération.

Le service FORCMS (Contrats multi-services publics fédéraux) organisé par le SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA) est systématiquement utilisé. Le recours à ce système centralisé permet en effet d'éviter la répétition inutile dans chaque SPF des mêmes procédures de marché public puisque les cahiers de charges et les appels d'offre sont réalisés au niveau du SPF BOSA et de profiter de prix avantageux dus au regroupement des acheteurs.

La mise à jour du catalogue a été effectuée chaque année afin de profiter des nouveautés offertes par le FORCMS en matière de fournitures de bureau plus durables. Au total, 160 produits respectueux de l'environnement ont ainsi été intégrés en 3 ans, dont des post-it en papier recyclé, des marqueurs-feutres en plastique recyclé, des cahiers Atoma avec anneaux biodégradables, couverture en carton recyclé et papier blanchi sans chlore, des stylos en matériaux recyclés, des lampes

de bureau avec ampoules économiques et de la bande adhésive d'emballage fabriquée à partir de papier et de caoutchouc naturels.

Le catalogue ECOMAG a continué aussi à évoluer. Du mobilier et de nouvelles fournitures de bureau plus respectueuses de l'environnement ont fait leur apparition : mobilier presque neuf de récupération, de piles rechargeables et chargeurs ad hoc, bacs à courrier en plastique recyclé, gobelets en carton, lampadaires à ampoule économique.

Augmenter la performance des acheteurs en matière d'achats durables

Le service « Achat » du Service d'encadrement « Budget et Contrôle de gestion » centralise les achats du SPF Économie. Seuls quelques achats très spécifiques peuvent être effectués directement via les autres services d'encadrement ou directions générales.

Cette gestion centralisée permet au SPF Économie de répondre plus facilement aux dispositions légales des adjudications publiques et aux circulaires relatives aux achats durables. La circulaire du 6 Mai 2014, relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales, a été publiée au moniteur belge le 21.05.2014.

Pour renforcer les compétences des acheteurs, une formation achats durable leurs sera dispensée. L'atelier de jours commence par une introduction à la durabilité. Les différentes étapes d'un contrat gouvernemental sont ensuite discutées en détail :

- analyse des besoins et étude de marché ;
- rédaction de cahiers des charges (spécifications techniques, critères d'attribution, etc.) ;
- récompense ;
- contrôle de la mise en œuvre.

Pour chacune des étapes, un aperçu des options pour inclure des clauses de durabilité sera donné. Une attention particulière sera accordée aux critères environnementaux et sociaux. Divers exemples sur la manière d'aborder le sujet aussi concrètement que possible seront cités.

Différents outils de passation des marchés publics sont proposés en fin de journée:

- guide des achats durables ;
- Senternovem (Pianoo) ;
- boîte à outils GPP (Commission européenne) ;
- achat vert / achat social (Commission européenne).

Une série d'exercices pratiques est proposée en fonction des tâches que les acheteurs effectueront dans un avenir proche. En conséquence, la théorie et la pratique sont toujours variées. Ces exercices, comme la théorie, couvriront le processus complet d'une tâche. Les acheteurs recevront un feedback à tout moment et seront informés de la manière dont les tâches peuvent être rendues plus durables. Les acheteurs peuvent librement choisir l'achat, le service ou le travail à effectuer. À la fin de l'exercice, ils disposeront d'un ensemble de spécifications durables pour l'achat, le service ou le travail choisi.

Une attention particulière sera donnée à l'analyse en Life Cycle Cost (coût du cycle de vie) qui permet de choisir des achats sur base de leur coût global sur l'ensemble de la durée de vie. C'est par exemple très utile quand il s'agit de remplacer le parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Voir aussi les travaux menés par le Centre de Connaissance en Economie Durable au sein du groupe de travail Benelux en économie circulaire.

Service d'encadrement ICT

Les actions menées par le Service d'encadrement ICT dans le cadre de la gestion durable du SPF en 2018 et 2019 concernent :

1. La migration des solutions de communication et de collaboration vers la plateforme commune UCCaaS, qui fait partie du G-cloud, hébergé par Smals. Elle concerne principalement les services suivants : téléphonie, messagerie instantanée, vidéoconférence et notre centre de contact.
2. Le remplacement de notre ancienne solution de messagerie électronique (Lotus Notes) par une nouvelle solution standardisée (MS Exchange/Outlook) qui offre des performances supérieures. Cette solution est également hébergée dans le G-cloud et est à la disposition de l'administration fédérale.

L'objectif des actions 1 et 2 est de réduire la consommation d'énergie et à terme de supprimer le centre de données du bâtiment North Gate III avant la fin de 2019 (voir point 6 ci-dessous).

2018 : action 1 : en cours / action 2 : projet en attente.

2019 : action 2 : la migration des serveurs de courrier électronique a commencé avec S3 et sera déployée pour l'ensemble du SPF en 2020.

3. L'extension des moyens de communication avec la vidéoconférence et le partage d'applications et leur placement dans un ensemble intégré. L'objectif est de promouvoir le New Way of Working, NWoW, (mobilité, télétravail, ...).

2018 : projet en cours.

2019 : sera déployé dans le courant de l'année 2020.

4. Rationalisation du parc des imprimantes pour réduire la consommation de papier et d'énergie.

2018 : optimisation de la configuration des imprimantes multifonctions.

2019 : achat de nouvelles imprimantes multifonctions, meilleur suivi de la consommation de papier.

5. Engagement de personnes handicapées pour tester des logiciels pour la BCE. Avec la société Paswerk, outplacement de personnes atteintes d'un trouble autistique spécialisées dans le test de logiciels.

2018 : 2 ETP en service.

2019 : 2 ETP en service.

6. Suppression de l'infrastructure du centre de données de S3.

2019 : Suppression du refroidissement, du plancher flottant, de la détection incendie, du système d'extinction d'incendie et des tableaux de distribution.

7. Soutien des actions des directions générales et des services d'encadrement par la mise à disposition des ressources informatiques appropriées.

2018 : Divers projets.

2019 : Réduire la consommation de papier via les actions suivantes :

- Placer des écrans géants dans les salles de réunion du SPF afin que les participants aux réunions puissent présenter des informations pertinentes via Powerpoint, OneNote, etc. Cela encouragera également les collaborateurs à apporter leur ordinateur portable à la réunion et à prendre des notes sur leur ordinateur portable. Les télétravailleurs peuvent également participer à ces réunions par vidéoconférence.
- Des projets de la division « Development Business Applications & Intelligence » pour la mise à disposition sur Internet de formulaires d'enquête qui sont actuellement encore distribués sur papier par la poste.

Direction Communication

Les actions menées par le Service d'encadrement Communication dans le cadre de la gestion durable du SPF en 2018 et 2019 concernent :

2018

- Poursuivre les mesures déjà prises pour éviter le gaspillage dans la restauration (mieux estimer le nombre de participants, remplir les verres à la demande et non plus à l'avance, ...).
- Procédure interne au niveau des déplacements de service et utilisation de la voiture en dernier recours

2019

- Préparation d'une liste de contrôle EMAS pour l'organisation des événements
- Contacter les éditeurs pour qu'ils cessent d'envoyer des imprimés inutiles à la bibliothèque
- Mettre en place une expérience pour réduire la consommation de papier lors des réunions de service
- Révision de la politique en matière de gadgets pour les intervenants/participants (quantité, empreinte écologique)

Direction générale Qualité et Sécurité

Les agents itinérants de la division Sécurité et Métrologie ont suivi un cours d'écoconduite.



© Adobe Stock

5.5. Gestion durable de l'énergie

Les principales réalisations en matière de développement durable de l'énergie sont notamment les politiques et mesures liées à la transition vers un système énergétique plus durable, à la sécurité des approvisionnements en énergie et au financement de la transition bas carbone.

5.5.1. Transition vers un système énergétique plus durable

Par le biais du **Fonds de transition énergétique**, la DG Énergie finance, stimule et soutient la recherche et le développement de projets liés à l'énergie. Pour cela, chaque année, un appel à propositions de projets est lancé.

La DG Énergie s'efforce d'intégrer un maximum **de formes d'énergie à faibles émissions de carbone dans le mix énergétique**. Dans ce contexte, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global. La compétence fédérale en matière d'énergies renouvelables se limite principalement aux parcs éoliens offshore et aux biocarburants.

Dans le cadre de l'offshore, on peut se référer à la loi du 12 mai 2019 modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité en vue d'introduire une procédure de mise en concurrence pour la construction et l'exploitation d'installations de production dans les espaces marins sous la juridiction de la Belgique et ratifiant l'arrêté royal du 11 février 2019, modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2002 relatif à l'établissement de mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, telle qu'adoptée par le Parlement fédéral le 4 avril 2019. Cette loi a été adoptée conformément à l'Accord de gouvernement du 10 octobre 2014, qui stipule : « Afin d'assurer l'approvisionnement énergétique à long terme, le gouvernement opte pour une transition vers un système énergétique durable », ainsi qu'à la décision du Conseil des ministres du 27 octobre 2017 et à la Stratégie énergétique fédérale du 20 avril 2018, dans laquelle le gouvernement choisit d'autoriser la construction et l'exploitation de parcs éoliens offshore à partir de 2020 par le biais d'un système d'appel d'offres. Ce cadre légal devrait permettre au gouvernement fédéral d'atteindre 4 GW d'énergie éolienne en mer proposés dans le pacte énergétique interfédéral d'ici 2030 au plus tard.

L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques et les **biocarburants** jouent également un rôle important dans la transition vers un système énergétique plus durable. Les actions suivantes seront entreprises :

1. Contrôle de la durabilité des lots de biocarburants - qui sont mis sur le marché - via la base de données de la DG Environnement du SPF Santé publique et via les déclarations relatives aux accises des Douanes et accises du SPF Finances (Loi biocarburants 17.07.2013). Chaque trimestre, les entreprises concernées soumettent une déclaration sur laquelle sont effectués les contrôles et où il est répondu aux questions éventuelles. Depuis 2018, cette déclaration est fusionnée avec le bilan pétrolier.
2. **Surveiller et renforcer le cadre légal du marché belge des biocarburants : normalisation, contrôle de la qualité, mise sur le marché, délivrance de certificats et autorisation d'utilisation.**
3. Pour la Belgique, le mélange de biocarburants durables au diesel et à l'essence représente le principal moyen d'atteindre l'objectif national en matière de transport pour les énergies renouvelables d'ici 2020, soit 10 % comme prévu dans la Directive RED. **En 2020, la part obligatoire des biocarburants a été portée à 9,55 % (énergie). Dans le cadre du PNEC, une augmentation annuelle de l'obligation de mélange est prévue à partir de 2022. Un objectif de 13,9 % de biocarburants (y compris le double comptage) est fixé pour 2030.**

Étant donné qu'il existe une répartition claire des compétences entre les entités fédérales et régionales, le travail de **CONCERE** reste crucial. CONCERE est un groupe de concertation qui renforce la coopération dans le domaine de l'énergie entre le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux. Il réunit des représentants des quatre administrations de l'énergie et des quatre cabinets responsables de l'énergie, de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne et de la Direction générale des affaires européennes et de la coordination du SPF Affaires étrangères.

Compte tenu de la nécessité d'une concertation et d'une coopération structurées entre les entités concernées pour assurer une politique cohérente en matière d'hydrogène en Belgique, le **groupe de travail « Hydrogène & stockage d'énergie » de CONCERE** a été mis en place. Ce groupe de travail a pour but de se concerter sur les matières relatives à l'hydrogène et de collaborer avec les 4 entités afin de développer une vision commune et de soutenir davantage le développement de l'hydrogène (ODD 7.2), entre autres par :

- l'alignement et la coordination de la position de la Belgique sur l'hydrogène, en fonction des développements nationaux et étrangers (Benelux, Penta, UE) ;
- l'échange d'informations, d'études et de meilleures pratiques entre les quatre entités ;
- une coopération coordonnée avec les acteurs du secteur en Belgique.

En 2019, les quatre entités ont élaboré une note de réflexion interfédérale sur l'hydrogène. Ce document a été validé par l'ensemble du groupe de travail CONCERE le 25.03.2019. En outre, une coopération intensive avec le Benelux et les pays du Pentagone a été mise en place pour identifier et concrétiser les possibilités de coopération et élaborer des intentions politiques communes concernant l'hydrogène. En outre, en 2019, un groupe de travail sur l'hydrogène (réseau européen de l'énergie de l'hydrogène) a également été créé au niveau européen pour lancer la coopération au niveau de l'UE. En 2020, de nombreux développements sont attendus dans le domaine de l'hydrogène, comme dans le cadre du Green Deal de l'UE, de l'intégration du secteur intelligent, des IPCEI, ...



© Adobe Stock

La contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de la réalisation des **objectifs BE 2020, 2030 et 2050 en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'interconnexion et d'objectifs climatiques à long terme** assure également la transition vers un système énergétique plus durable. Un partage des charges entre les entités fédérales et régionales sera élaboré dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions pour 2030.

La mise en œuvre des directives européennes joue un rôle important dans la réalisation de ces objectifs. Cette situation est suivie de près par les experts compétents de la DG Énergie.

Le Règlement sur la gouvernance de l'Union européenne 2018/1999 constitue une pierre angulaire du paquet sur les énergies propres qui fait partie de la stratégie de l'Union européenne pour 2015. Le règlement est l'instrument législatif de coordination qui vise à garantir que l'UE atteigne ses objectifs énergétiques et climatiques pour 2030. Par exemple, le Règlement sur la gouvernance oblige tous les États membres de l'UE à élaborer un plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNEC 2030) d'ici de 2019. Le plan BE a été élaboré de manière ascendante en étroite coopération avec les entités régionales et tous les ministères fédéraux concernés. Sa coordination nationale a eu lieu au sein d'un groupe de pilotage CONCERE-CNC créé en 2016. Divers rapports d'avancement annuels contrôlant l'impact des mesures politiques prises dans le cadre de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du fonctionnement du marché, etc. seront régulièrement communiqués à la Commission européenne.

Dans le cadre du paquet « Énergie propre », les directives sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont été révisées. La DG Énergie est responsable de la coordination fédérale de la transposition de ces révisions.

La mise en œuvre des règlements de l'UE sur le marché intérieur de l'électricité et des codes de réseau de l'UE, qui visent à faciliter l'harmonisation, l'intégration et l'efficacité du marché européen de l'électricité et, de cette façon, à façonner un modèle de marché qui facilitera la transition énergétique, relève également des compétences de la DG Énergie.

Enfin, la DG Énergie propose le soutien politique nécessaire au réseau énergie-climat (CONCERE-CCPIE réalisé pour le document de position de la Belgique dans le cadre de la proposition de la CE de développer une **stratégie climatique à long terme** au niveau de l'UE (c'est-à-dire la communication de la CE « Une planète propre pour tous » et le document d'analyse fourni). Plusieurs scénarios ont été élaborés à ce sujet, sur lesquels les États membres ont pu se prononcer.

5.5.2. Sécurité des approvisionnements en énergie

La DG Energie travaille à la préparation de la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération de la capacité électrique en Belgique (CRM) (SDG 12.2). Après approbation par le gouvernement en février 2019, la loi (y compris les amendements de la commission parlementaire du 19.03.2019) a été adoptée par le Parlement le 04.04.2019. La notification du mécanisme auprès de la DG Concurrence de la Commission européenne a pris place en décembre 2019. Une décision sur le mode de financement est encore attendue en juin 2020 pour compléter le dossier. Les premières enchères Y-4 sont attendues fin 2021.

La réserve stratégique est un mécanisme qui permet au gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge d'activer de la capacité lors de la période hivernale dans le cas où un risque non négligeable de pénurie d'électricité est identifié à court terme. Le mécanisme de la réserve stratégique a été accepté par la Commission européenne jusqu'à l'hiver 2021/2022. Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement, les unités qui font l'objet d'une notification de mise à l'arrêt temporaire ou définitive et les unités qui sont effectivement sous cocon sont obligées de participer à la procédure de constitution de la réserve stratégique. Les offres de gestion de la demande, qui permettent d'aider le système électrique à surmonter les pics de consommation et aident ainsi à garantir la sécurité d'approvisionnement, sont autorisées à participer à la réserve stratégique.

L'analyse effectuée par le gestionnaire de réseau Elia pour l'hiver 2020/2021 sera publiée le 15.11.2020 et sera suivie le 15 décembre de l'avis de la DG Energie.

Le règlement (CE) n° 714/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13.07.2009 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité (ci-après, Le Règlement « 714/2009 ») prévoit l'élaboration de codes de réseau ainsi que d'orientations (ou lignes directrices) qui, une fois adoptés par la Commission européenne via le processus de comitologie, prennent la forme de règlements européens. Ces codes de réseau ont notamment vocation à établir un ensemble de règles harmonisées pour les échanges transfrontaliers, afin d'améliorer la concurrence sur le marché intérieur de l'électricité tout en renforçant la sécurité d'approvisionnement. Chaque code de réseau fait partie intégrante de la dynamique d'achèvement du marché intérieur de l'énergie et d'atteinte des objectifs énergétiques 20-20-20 de l'Union européenne, ainsi que les objectifs du cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 : la DG Energie a travaillé, dans le cadre de ces codes de réseau, à établir une version révisée du règlement technique pour la gestion du réseau de transport de l'électricité et l'accès à celui-ci. Cette version a été publiée au Moniteur belge le 29.04.2019. Des révisions devront encore survenir.

Si le bon fonctionnement des marchés et des systèmes constitue la meilleure garantie de sécurité d'approvisionnement, le risque d'une crise de l'électricité ne peut être exclu. Les conséquences des situations de crise s'étendent souvent au-delà des frontières nationales. Même lorsque les incidents débutent localement, leurs effets peuvent rapidement se propager au-delà des frontières. Certaines conditions extrêmes, telles qu'une vague de froid, une vague de chaleur ou une cyberattaque, peuvent affecter des régions entières en même temps.

Dans le contexte des marchés et des systèmes d'électricité interconnectés, la prévention et la gestion des crises ne peuvent pas être considérées comme une responsabilité purement nationale. C'est pourquoi le Règlement sur la préparation aux risques (UE 2019/941) a été élaboré au niveau européen. Ce règlement prévoit un cadre commun de règles pour les États membres afin de prévenir, préparer et gérer les crises dans le secteur de l'électricité. IL exige des États membres qu'ils travaillent ensemble au niveau régional dans un esprit de solidarité.

Le règlement prévoit une approche commune pour la prévention et la gestion des crises, des méthodologies communes pour l'évaluation des risques, une comparabilité et une transparence accrues dans la phase de préparation et pendant une crise de l'électricité et vise à garantir que la fourniture d'électricité là où elle est le plus nécessaire.

Ces derniers mois, une méthodologie a été mise au point pour identifier les scénarios des risques régionaux. Sur cette base, une première proposition a été préparée qui est en cours de révision. Des scénarios des risques seront alors également identifiés au niveau national et des plans de préparation aux risques seront élaborés pour répondre à ces scénarios des risques. Dans la foulée, la DG Énergie a mis en place un groupe de travail avec Elia et le Centre de crise (SPF Affaires intérieures) pour répondre à ces obligations.

5.5.3. Financement de la transition bas carbone

Le Fonds de transition énergétique vise à encourager et à soutenir la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de l'énergie. Dans le cadre du Fonds de transition énergétique, la Direction générale Énergie organise chaque année un appel à propositions conformément à l'article 3, § 1^{er} de l'arrêté royal du 9 mai 2017 fixant les conditions d'utilisation du Fonds de transition énergétique.

Le Conseil des ministres du 6 septembre 2019 a décidé d'accorder un soutien à 17 projets dans le cadre de l'appel à projets de 2018.

Par la suite, le 31 octobre 2019, un nouvel appel à projets a été lancé par la DG Énergie en vue de l'octroi d'une aide en 2020. Pour l'année 2020, le budget du Fonds de transition énergétique est de 25 millions d'euros, qui peuvent être accordés sous forme de subventions à des projets remplissant toutes les conditions pertinentes et relatifs à la recherche et au développement, à l'investissement dans les infrastructures de recherche ou à l'innovation par les PME. Pour plus d'informations : <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/transition-energetique/fonds-de-transition>

5.6. Réglementation pour les consommateurs

Vu la relative faiblesse de sa position sur le marché des biens et des services, une protection du consommateur, forte en vue de garantir ses droits, est une condition essentielle à la création d'un marché des biens et services compétitif, durable et équilibré.

Les consommateurs doivent avoir confiance en lui.

Afin de garantir une réglementation protectrice du consommateur de qualité, la DG Réglementation économique a travaillé en 2018 et 2019 de manière proactive et innovante, notamment sur les plans suivants :

- L'évaluation des législations économiques et des règles protectrices du consommateur afin de les améliorer : la DG Réglementation économique a été associée à la concertation menée à l'initiative du ministre de l'Économie et des Consommateurs impliquant tous les acteurs intéressés (e.a. les régions, les régulateurs, les prestataires sociaux) sur la simplification et l'harmonisation de la facture d'énergie afin de la rendre plus lisible pour les consommateurs/citoyens précarisés. Cette harmonisation de la facture d'énergie facilite la comparaison entre les différents opérateurs et permet au consommateur de mieux maîtriser sa consommation.
- La législation sur le car-pass datant de 2004 a été adaptée aux exigences d'aujourd'hui. À partir du 1^{er} mars 2019, outre l'enregistrement de l'historique kilométrique, le car-pass contient d'autres informations utiles pour aider le consommateur à faire des choix plus durables, comme l'euronorme et l'émission officielle de CO₂.

En 2019, la DG Réglementation économique a entamé la préparation d'un projet de loi transposant en droit national la nouvelle directive 2019/771 du Parlement et du Conseil relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens abrogeant la directive 1999/44/ CE. Après 20 ans, cette dernière nécessitait une mise à jour afin de tenir compte des avancées technologiques et ainsi offrir une plus grande protection des consommateurs. La nouvelle directive laisse la liberté aux États membres d'allonger la durée de la garantie légale à plus de deux ans pour tous les produits en général ou certaines catégories de produits et d'allonger le délai de renversement de la charge de la preuve à deux ans maximum. Suite à un accord conclu fin 2019 entre les cabinets des ministres de l'Économie et de la Justice, il a été convenu que le ministre de la Justice se chargerait de transposer cette nouvelle directive en droit national.



En 2019, le SPF Économie a été impliqué de très près dans l'élaboration de la réglementation instaurant un droit à l'oubli en ce qui concerne l'assurance solde restant dû (loi du 4 avril 2019 modifiant la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et instaurant un droit à l'oubli pour certaines assurances de personnes). Les personnes atteintes de maladies chroniques ou ayant souffert d'une maladie grave par le passé, par exemple le cancer, pourront désormais accéder beaucoup plus facilement à une assurance solde restant dû demandée par le prêteur pour garantir un prêt hypothécaire, laquelle leur était auparavant généralement refusée ou accordée moyennant des surprimes importantes .

- En complément de la législation, l'élaboration de « guidelines » ou bonnes pratiques à destination des entreprises et commerçants :
 - Les « guidelines » ont pour objectif d'aider les entreprises et les commerçants à remplir leurs obligations légales en ce qui concerne la réglementation économique, notamment en ce qui concerne les pratiques commerciales loyales, en leur apportant des exemples concrets aux problèmes rencontrés dans la pratique. En 2018 et 2019, des guidelines ont notamment été élaborées concernant la vente de voyages à forfait, la vente de fleurs, les bijoutiers, les travaux de rénovation, Un projet de guidelines à destination des entreprises pour des allégations environnementales non trompeuses a également été entamé et est en cours de finalisation... L'objectif est aussi d'aider les consommateurs à faire des choix éclairés en les informant correctement sur les caractéristiques environnementales des produits.

5.7. Modèles économiques durables

Le 7^{ème} objectif stratégique du [Contrat d'administration 2019-2021 du SPF Économie](#) précise que : « Le SPF Économie a l'ambition de jouer un rôle dans la transition vers de nouveaux modèles économiques durables ». Le dénominateur « nouveaux modèles économiques durables » regroupe souvent **l'économie circulaire, l'économie collaborative, l'économie fonctionnelle et l'économie sociale**.

Dans le contexte de la crise climatique, des menaces de pénurie des ressources et des impacts croissants sur l'environnement, ces nouveaux modèles économiques gagnent rapidement du terrain. C'est ce qui ressort de l'analyse des mémorandums des parties prenantes.

Dans le 2^e rapport de durabilité du SPF, les parties prenantes ont également identifié les « modèles économiques innovants » comme représentant un défi majeur de durabilité pour le SPF. Cela se reflète dans leur 4^e place sur la liste des priorités. La transition vers une économie circulaire constitue aussi une priorité pour les autorités régionales, fédérales et européennes.

Il est donc nécessaire de clarifier exactement ce que ces modèles impliquent, et comment ils peuvent contribuer efficacement à la transition vers une économie plus durable ainsi que le rôle que le SPF Économie est appelé à jouer à cet égard.

[L'économie collaborative](#) repose sur le principe général d'une économie du partage (sharing economy) ou d'échange entre les acteurs du marché, qu'il s'agisse des entreprises ou des consommateurs. Les échanges peuvent avoir un caractère lucratif ou non (location, prestation de service), se faire contre paiement ou non (dons, troc, volontariat) ou passer par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Les relations s'établissent souvent selon un schéma peer-to-peer et peuvent concerner :

- des biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.) ;
- des services (covoiturage, bricolage, etc.) ;
- des connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc.).

Afin d'assurer la concertation entre les différents SPF concernés par ce modèle économique, le SPF Économie a créé en 2018 un groupe de travail interfédéral au sein duquel les experts des SPF Economie, Finances, Sécurité sociale et Emploi échangent leurs visions et projets en vue d'une approche coordonnée et cohérente sur le plan réglementaire, dans le respect des différentes législations existantes relatives à la protection des consommateurs notamment.

[L'économie de la fonctionnalité](#), qui privilégie l'usage de biens par rapport à leurs possessions, offre une solution contre des pratiques reconnues nuisibles, comme l'obsolescence programmée des produits ou la vente de biens de faible qualité en vue de leur remplacement accéléré. Le producteur qui serait tenté dans une situation classique de fournir un produit avec une durée de vie limitée préférera, en économie de la fonctionnalité, des produits de plus longue durée de vie. Étant donné que l'entreprise conserve les droits de propriété, elle a tout intérêt à optimiser l'usage du produit : adéquation au besoin, adaptation à l'utilisateur, allongement de sa durée de vie, maintenance améliorée, reconditionnement de composants, fabrication de pièces de rechange et recyclage des matières. Les entreprises qui s'inscrivent dans ce nouveau modèle sont ainsi encouragées à développer une stratégie de différenciation de la concurrence plutôt par la qualité que par les prix.

Le développement de [l'économie circulaire](#), qui vise le maintien en circulation le plus longtemps possible des matériaux et des produits, est une contribution majeure à la transition vers une économie durable, économe en ressources et à faible intensité de carbone. L'économie circulaire consiste à réduire le volume des déchets et à transformer des déchets en ressources, donc à optimiser les ressources existantes. Le modèle d'économie circulaire est certainement le plus connu des quatre modèles cités dans ce rapport et celui pour lequel le SPF Économie a aussi le plus travaillé ces dix dernières années.

Ainsi, par exemple, le SPF Économie a publié en 2018 une brochure intitulée « Financement de l'économie circulaire ». Ce rapport fait suite aux échanges qui ont eu lieu lors du séminaire « financement de l'économie circulaire » du 6 juin 2017 organisé par le SPF Économie, en collaboration avec le SPF Santé Publique et Febelfin, et aux discussions qui ont suivi dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental « économie circulaire » du Secrétariat général Benelux. Le rapport souligne les difficultés de financement auxquelles les entreprises et les banques sont confrontées. Il montre aussi le rôle que la Belgique joue dans l'émergence de ce nouveau modèle économique, à la fois très innovant et souvent durable. Enfin, ce rapport du SPF Économie propose notamment un état des lieux sur les modes de financement existants en Belgique et dans les pays limitrophes, et se conclut sur une série de recommandations (relatives notamment à la fiscalité, à l'analyse financière des risques, aux marchés publics).

Enfin, [l'économie sociale](#) a longtemps été identifiée au sens large comme une alternative à l'économie de marché valorisant un modèle économique destiné à apporter une plus-value sociale et un développement durable à la société plutôt que la recherche du profit.

Toutefois, dans son acception moderne, elle s'affirme de plus en plus en tant que troisième secteur, aux côtés du secteur privé et du secteur public, articulant à la fois des logiques marchandes et non marchandes. Elle englobe tant des organisations tournées vers l'intérêt mutuel de leurs membres, comme les sociétés coopératives et les mutuelles, que des structures visant l'intérêt général, comme les associations et les sociétés à finalité sociale.

Son essor a été particulièrement marqué ces vingt dernières années dans un contexte de recherche d'actions porteuses de sens, face à un monde économique perçu comme déshumanisé par une part croissante de la population.

Cette redécouverte de l'économie sociale a permis l'émergence récente de nouvelles notions apparentées comme l'entrepreneuriat social, l'entreprise sociale ou l'entrepreneur social. Celles-ci désignent habituellement le versant marchand de l'économie sociale.

Divers exemples illustrent déjà l'engagement, l'implication et donc la crédibilité de notre SPF dans ce domaine, tels que (non exhaustif) :

- informer les consommateurs sur les modèles et l'efficacité énergétique des appareils et les appareils les plus écologiques et les plus économes en énergie sur le marché de l'UE (étiquetage énergétique).
- le suivi [du cadre réglementaire de l'économie collaborative](#) et le pilotage d'un processus de concertation fédérale avec tous les SPF concernés ;
- renforcer la garantie légale des biens de consommation pour favoriser une plus longue durée de vie du produit ;
- élaborer des lignes directrices à l'intention des entreprises pour des déclarations environnementales non trompeuses.
- développer ou promouvoir des indicateurs pour une économie circulaire et durable ;
- la mise en œuvre de la nouvelle « feuille de route de l'économie circulaire » pour les futurs ministres de l'Économie, des Finances et de la Santé, introduite en 2020 ;
- le suivi de l'aspect de la durabilité dans les négociations commerciales ;
- le suivi de REACH ;
- développer des mesures visant à prolonger la durée de vie des produits, en collaboration avec les parties prenantes ;
- le suivi de la stratégie relative aux plastiques au niveau européen ;
- le soutien des nouveaux modèles économiques tels que l'économie fonctionnelle et l'économie collaborative.
- l'organisation du [Single Market Forum 2019](#) dans le cadre de l'économie circulaire et organisation du [Single Market Forum 2017](#) dans le cadre de l'économie collaborative ;
- la mise en place d'une plate-forme belge de l'économie sociale en créant une rubrique thématique à ce sujet sur le site du SPF Économie ;
- la participation à la préparation des travaux du groupe de travail du GECES sur l'entrepreneuriat social ;
- collaborer à l'organisation, en Belgique, en 2018, d'un concours sur les Prix européens de la Promotion de l'esprit d'Entreprise dans le domaine des « Marchés verts et efficacité des ressources » + « Entrepreneuriat responsable et inclusif ».
- l'extraction durable du sable en mer du Nord ;
- le suivi des rapports relatifs à l'obsolescence programmée via le point de contact ;
- la recherche générale sur l'économie collaborative (2019) pour lutter contre la concurrence déloyale ;
- le contrôle de l'application correcte de la législation ;
- les statistiques sur les déchets ;
- les travaux de l'E8 au sein du groupe de travail de l'IIS sur les indicateurs relatifs aux ODD ;
- les actions liées à la gestion durable des ressources humaines : 5^e valeur de durabilité, le SPF et son environnement, ... ;
- les achats publics durables ;
- le soutien des services dans le domaine des différentes activités et actions ;
- l'organisation d'un prix pour des plateformes d'économie collaborative plus conformes aux ODD et diffusion des résultats.

6. L'analyse SWOT du développement durable au SPF Économie

La Cellule de développement durable a mené une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces concernant la politique de développement durable au sein du SPF Économie, analyse décrite dans le tableau ci-dessous. Elle s'inspire de la précédente analyse SWOT⁵ du SPF Économie reprise dans le plan de management du précédent président ainsi que des constats des membres de la Cellule dans leur travail quotidien.

Forces (*X* = évolution depuis 2017)	Faiblesses (*X* = évolution depuis 2017)
Présence/suivi d'un Plan annuel de développement durable transversal (*↗*).	Pyramide des âges déséquilibrée (*→*).
Identité forte du pilier économie parmi les 3 piliers du développement durable (*↘*).	Manque de compétence spécifique du personnel en développement durable (*↘* pourrait devenir une force).
Matrice stratégique comprenant un axe « économie durable » (*→*).	Pas d'intégration du développement durable et de ses exigences de transversalité dans le cycle d'évaluation (*→*).
Compétences fondamentales liées au développement durable, notamment en matière d'économie durable, d'énergie, de réglementation du marché, de protection du consommateur et de production de statistiques (*→*).	Une insuffisance d'échange d'expertise entre les agents en raison de la segmentation des métiers, de la séparation entre directions générales et leur dépendance en fonction de différents ministres (*→*).
Rôle de facilitateur entre différents niveaux de pouvoir (*→*).	La vision classique de l'économie l'emporte parfois sur la vision d'une économie plus durable (*→*).
Présence et dynamisation d'une Cellule de développement durable (SPF) et création d'une Unité Economie durable (DG Analyses économiques et Economie internationale). (*→*)	Difficulté de proposer aux ministres des travaux multidisciplinaires lorsque ces travaux touchent à plusieurs compétences (par exemple : syllabus de formation à l'économie durable). (*→*)
Opportunités	Menaces
Vision à long terme 2050 de développement durable et Objectifs de développement durable des Nations Unies vues comme lignes de conduite pour une série d'actions à mettre en œuvre. (*→*)	Contraintes en matière budgétaire et de personnel. (*→*)
Mise en œuvre de la circulaire sur les marchés publics durables. (*→*)	Vieillesse du personnel et insuffisance du renouvellement du personnel parti à la pension (*→*)
Vision européenne en matière d'économie durable, notamment son financement (*→*)	Morcellement du paysage institutionnel (*→*)
Capacité d'action sur le plan national et international en synergie avec nos parties prenantes (*↗*).	Eparpillement des centres de décision en matière d'économie durable (*→*)
Capacité de communication (nombreuses publications récentes en matière d'économie durable). (*↗*)	Le 4 ^e Plan Fédéral de développement durable (2015-2020) n'a pas été approuvé par le gouvernement en avril 2018 (*→*)
Politique fédérale en matière de développement durable mentionnée dans l'accord du gouvernement et dans les notes de politique générale des ministres de l'Economie et du Développement durable.	La multiplicité des ministres en charge du département (*→*)
Green Deal européen publié par la Commission européenne fin 2019	

5 De l'anglais strengths (forces), weaknesses (faiblesses), opportunities (opportunités), threats (menaces).

7. Liens avec les Objectifs de développement durable



Pour rappel, l'adoption en septembre 2015 par les Nations Unies des 17 Objectifs de développement durable (ODD) marque un tournant historique en faveur de l'intégration du développement durable dans toutes les politiques. Le High Level Politic Forum (HLPF) qui s'est tenu à New York en juillet 2017 fut notamment consacré à la présentation des Voluntary National Review (VNR) – Rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des Sustainable Development Goals (SDGs) présentés par 43 pays. Le [Rapport belge](#) est disponible sur le site des Nations Unies et le [Rapport de synthèse du HLPF](#) l'est également. Dans ce contexte international très favorable à la réalisation d'objectifs de développement durable, le SPF Économie peut agir potentiellement sur tous les ODD. Mais, sur la base des 31 enjeux de développement durable qu'il a défini en 2016, le SPF Économie est surtout actif en faveur des ODD 7, 8, 12, et 16 (voir aussi le [deuxième rapport de durabilité du SPF Économie](#)).

8. Orientation client

Le SPF Économie, un service public interactif au service de ses parties prenantes.

Dans un environnement économique libéralisé complexe, il n'est pas évident pour le citoyen d'être correctement informé de ses droits et devoirs et de choisir en connaissance de cause l'option qui correspond le mieux à ses besoins et possibilités. Contribuer à une économie transparente et compréhensible est l'un de nos défis.

Dans ce contexte, entreprises et consommateurs sont nos partenaires.

L'administration purement informative, mettant l'accent sur la transmission et l'harmonisation des informations, s'est transformée peu à peu en administration interactive qui entre en relation avec ses « clients ». En dialoguant avec tous les acteurs concernés, il est possible d'élaborer des propositions de politiques de manière interactive. Lors des journées d'étude et des réunions, le SPF Économie a présenté ses domaines de compétence aux stakeholders. À cette occasion, il leur a demandé d'indiquer nos éventuelles lacunes et a pris note de leurs conseils pour la prise de décision définitive.

Grâce notamment à une ligne d'information gratuite, facilement accessible et aux médias sociaux, les citoyens peuvent contacter notre administration. Chaque demande d'information ou remarque est considérée comme une occasion de dialoguer, d'apprendre et de rectifier le tir si nécessaire.

Les plaintes relatives à notre prestation nous permettent de nous améliorer.

Nous avons choisi des canaux de communication interactifs tout en prêtant particulièrement attention aux groupes de la population qui n'y ont pas accès. Les brochures peuvent être gratuitement téléchargées de notre site internet, mais peuvent aussi être demandées sous format papier. Nos experts de la pauvreté et de l'exclusion sociale se rendent dans des CPAS et y donnent des directives.

L'administration interactive ne peut réussir que si ses collaborateurs sont fermement convaincus de sa nécessité et de son utilité. Impliquer nos collaborateurs, coopérer de manière flexible, échanger les bonnes et mauvaises expériences, faire appel aux groupes de focus, avoir un feedback sur les décisions prises : nos collaborateurs deviennent les ambassadeurs de notre organisation et remplissent leur mission de manière orientée « clients ». ((voir avec S4))

Avec notre méthode de travail interactive orientée « clients », chaque jour est un nouveau défi. Il n'est pas toujours évident à relever, mais il nous oblige à donner le meilleur de nous-mêmes et nous procure un sentiment de grande satisfaction. Les citoyens sont nombreux à nous remercier. À la fin de la journée, nos collaborateurs savent qu'ils ont fait la différence.

C'est ce qui nous rend fiers d'être fonctionnaires.



9. Conclusions

Le département est engagé depuis de nombreuses années dans la voie de la durabilité. En effet, sa mission l'intègre clairement depuis 2002 : sa cellule interne de développement durable y travaille activement depuis 2006 ; son Centre de Connaissance pour l'Economie Durable la développe depuis 2017 et sa contribution active au niveau fédéral à la Commission Interdépartementale de Développement Durable atteste de son implication permanente en la matière. Toutes ses réalisations lui confèrent une situation donnée appréciée et enviée.

À la différence d'une entreprise privée qui dispose d'une plus grande autonomie de décision pour réorienter ses priorités, le SPF est une administration publique placée sous l'autorité politique. Il doit donc d'abord intégrer et implémenter impérativement les priorités du Gouvernement, en essayant de les concilier au mieux avec les convictions, contraintes et orientations durables en lien avec son propre fonctionnement ou positionnement.

Le « top 10 » des enjeux prioritaires de développement durable, issu du [deuxième rapport de durabilité](#), n'était pas un engagement ferme sur les priorités que le SPF Économie fixera à court terme. Il constituait seulement une suggestion d'initiatives de développement durable, à mener en phase avec les objectifs du gouvernement fédéral.

Pour le Comité de direction,
Réginald Massant, président a.i.

Annexe

Liste des abréviations

ASBL	Association sans but lucratif
BFP	Bureau fédéral du Plan
CA	Contrat d'administration du SPF Économie
CD	Comité de direction
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique internationale de l'environnement
CFDD	Conseil Fédéral de Développement Durable
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CO ₂	Dioxyde de carbone
CPAS	Centre public d'action sociale
CRM	Capacity Remuneration Mechanism
CSIPME	Conseil Supérieur des Indépendants et des PME
DD	Développement durable
DG	Directeur général / Direction générale
EMAS	Eco Management and Audit Scheme
ETP	Equivalent temps plein
GTC	Gestion technique centralisée
ICT	Information and Communication Technologies
IFDD	Institut fédéral pour le Développement durable
KPI	Key Performance Indicator
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PADD	Plan d'Action de Développement Durable du SPF
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAEE	Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique
SPF	Service public fédéral
UCM	Union des Classes Moyennes
UE	Union européenne
VLTDD	Vision à long terme 2050 Développement durable



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be